communauté économique européenne communauté européenne de l'énergie atomique

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALI



**BRUXELLES** 

numér

1967

B U L E T I N
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 2/1967 Avril - Juin SECRETARIAT 3, Boulevard de l'Empereur Bruxelles, Téléphone : 12.39.20

## SOMMAIRE

		Pages
I.	Xème anniversaire de la signature des Traités de Rome	
	Le Comité économique et social fait le point	
	(Allocution du Président du Comité économique et social devant l'Assemblée plénière du Comité, le 30 mai 1967)	1
II.	61ème Session plénière, tenue les 25, 26 et 27 avril 1967	4
	- Intervention de M. MARJOLIN	6
	- Exposé de M. ROCHERLAU	
	Avis rendus sur:	·
	- "Echanges mutuels"	8
	- "Assurance directe" (Coordination)	9
	- "Pou de San José"	10
	- "Multiplication végétative de la vigne"	11
	- "Plan U.N.I.R."	12
	- "Conjoncture économique dans la Communauté"	14
III.	62ème Session plénière, tenue les 30 et 31 mai 1967	17
	- Exposé de M. DE GROOTE	19
	Avis rendus sur:	-
	- "Assurance directe" (Liberté d'établissement)	21
	- "Aides aux entreprises de transport"	21
	- "Aides en agriculture"	22
	- "Plantes vivantes et produits de la floriculture"	23
IV.	63ème Session plénière, tenue le 29 juin 1967	25
	- Allocution d'adieu de M. W. HALLSTEIN	25
	- Discours de M. REY	26
	Avis rendus sur :	:
	- "Unité de compte"	29
V.	Activités des Sous-Comités	30
	- "Conjoncture"	30
	- "Politique économique à moyen terme"	
	- "Unité de compte"	

		Pages
VI.	Activités des sections spécialisées	
	- Section spécialisée pour l'agriculture	33 37
	- Section spécialisée pour les transports	38
	- Section spécialisée pour les activités non sala- riées et les services	41
	- Section spécialisée pour le développement de l'Outre-Mer	47
	- Sections spécialisées nucléaires	48
VII.	Cérémonies officielles et réceptions du Président du Comité	50
	(Xème anniversaire de la signature des Traités de Rome - Réception par la ville d'Anvers - Réception de M. W. HALLSTEIN par le Comité)	
VIII	Comité économique et social de la C.E.E. et de la C.E.E.A. et Comité consultatif de la C.E.C.A.	53
	(réunion conjointe des deux Bureaux)	
IX.	Démissions et nominations	55
	(MM. von MANTEUFFEL - SCHNIEDERS - HIERONIMI - HAFERKAMP - Changements au sein des sections spécialisées et Sous-Comités)	
X.	Visites d'information au Comité	57
	(Cercle féminin d'éducation civique de Basse-Saxe - Groupe de conférenciers du Bureau de Bonn - Comité européen du "Deutscher Frauenring" - Comité "Démo-cratisation de l'économie")	
XI.	Le Comité économique et social dans des déclarations publiques	60
·	(Xème anniversaire de la signature des Traités de Rome - Interventions de M. MAJOR - XXIème Congrès de la C.C.I. à Montréal - 4ème Conférence des syndicats des travailleurs agricoles de la C.I.S.L Le Comité économique et social au Congrès de la mutualité du crédit et de la coopération agricole - Le Comité économique et social et le rapprochement des législations dans une question parlementaire)	

		Pages
XII.	Nouvelles diverses	68
	(Participation à différents congrès, réunions et conférences)	
ANNE	<u>XE</u>	
	Eloge funèbre du Dr. Konrad ADENAUER	78

4

### "Xème ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DES TRAITES DE ROME"

### Le Comité économique et social fait le point

(Allocution du Président du Comité économique et social, M. L. NAJOR, devant l'Assemblée plénière du Comité, le 30 mai 1967)

Mes chers Collègues,

Notre 62ème Session coîncide avec la célébration du 10ème anniversaire de la signature des Traités de Rome. Il ne paraît pas possible à votre Président d'ouvrir cette séance sans reporter son esprit vers l'oeuvre accomplie et principalement sur celle qui reste à accomplir. Bien entendu, je ne veux faire porter mes considérations que sur le Comité économique et social.

Je ne crois pas utile d'énumérer à nouveau la liste de nos travaux. Dans les domaines les plus divers, vous avez été appelés à formuler des avis, c'est-à-dire à confronter vos opinions particulières, à rechercher les points de rencontre, à essayer de réduire vos divergences ou à prendre acte de vos oppositions, mais toujours en vous inspirant de la nécessité de créer une Communauté.

S'il m'est permis d'évoquer notre première séance un peu tumultueuse du 19 mai 1958, et les difficultés que nous avons éprouvées pendant les premiers mois qui ont suivi, c'est pour me réjouir de la rapidité avec laquelle nous avons su comprendre quel devait être notre rêle et comment nous pouvions l'accomplir avec efficacité.

Au cours des neuf années de fonctionnement, nous avons pris conscience de la valeur de notre mandat, mais aussi de la charge qu'il représente pour beaucoup d'entre nous.

Nous avons compris que le Comité économique et social était l'organe permettant au plus grand nombre d'organisations professionnelles de suivre de très près le développement de la Communauté. Nous avons réalisé aussi que le statut juridique donné par les Traités de Rome à notre Assemblée n'était pas tout à fait conforme aux aspirations profondes des représentants des milieux économiques et sociaux.

Mes prédécesseurs, comme moi-même, se sont fait vos porteparole auprès des institutions pour que le Comité devienne vraiment le "donneur d'avis" autorisé dans tous les domaines, sans empiéter sur le terrain politique, qui n'est pas son fait. La collaboration confiante à laquelle nous sommes parvenus ces dernières années, tant avec la Commission que le Conseil, démontre que nos efforts ont été couronnés de succès. Nous aurions souhaité cependant un peu plus de compréhension quand nous avons demandé à ne pas être considérés comme un simple comité consultatif, mais comme une assemblée économique et sociale, digne de ce nom et dotée du minimum de compétences, notamment dans le domaine de l'initiative. C'est qu'en effet, Mesdames et Messieurs - je ne le rappelle pas uniquement pour mémoire - notre Comité est vraiment la table ronde permanente de la Communauté où sont délibérés publiquement les avis concernant les sujets primordiaux pour l'Europe économique et sociale. Si les uns et les autres, nous tenons à avoir ou à garder des contacts directs avec les exécutifs, nous n'avons jamais considéré que ces contacts puissent remplacer les délibérations d'une Assemblée comme la nôtre, dont les prises de positions contradictoires sont le plus souvent rendues publiques par la voie du Journal Officiel.

Cependant, il tenait et il tient à nous, mes chers Collègues, que nos travaux soient plus efficaces en apportant, s'il est possible, encore davatange d'application dans leur préparation et principalement dans l'élaboration de nos avis en séance plénière. C'est ma préoccupation d'obtenir que les groupes, comme les individualités, interviennent de manière constructive.

Nous devrions trouver un moyen réglementaire pour alléger notre procédure, afin que les questions purement techniques soient confiées à nos sections spécialisées, sous réserve de notre approbation, et que l'Assemblée plénière, pour chaque demande d'avis, consacre ses débats, sur un plan général, à la recherche des grandes orientations de la politique économique et sociale. Nous remplirions, je crois, mieux notre mission.

Pourtant, mon intention n'est pas d'être critique; nous avons beaucoup fait pour la Communauté, traversant ensemble dans les meilleures conditions, des périodes de grave crise. Nous avons rempli notre mandat scrupuleusement, respectant toujours la lettre comme l'esprit du Traité. Mais nous avons fait plus, mes chers Collègues, en détruisant de nombreuses barrières, tant sur le plan humain que sur le plan politique, qui nous séparaient encore en 1958. Nous sommes aujourd'hui capables, grâce aux travaux du Comité, dans le cadre

du Comité ou hors de ce cadre, d'engager, entre représentants qualifiés, un dialogue sur tous les problèmes économiques et sociaux qui se posent, tant aux industriels qu'aux agriculteurs et qu'à toutes les catégories de travailleurs, pour atteindre les objectifs qui ont été fixés par le Traité de la Communauté économique européenne.

Je crois pouvoir dire que cette constatation encourageante est la preuve de la volonté commune des différents milieux économiques et sociaux de poursuivre la réalisation de l'Europe économique en stimulant, si besoin était, les autorités politiques, lorsque celles-ci manifestent certaines hésitations.

En ce début de juin 1967, à la veille de la fusion des exécutifs, et peut-être des Traités, alors que sans doute vont bientôt s'engager des négociations pour l'élargissement de la Communauté, je vous incite à redoubler d'efficacité pour que le Comité économique et social conquiert sa place d'institution à part entière qu'il a conscience de mériter.

### 61ème SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL,

## TENUE LES 25, 26 et 27 AVRIL 1967

Le Comité économique et social des Communautés européennes a tenu sa 61ème Session plénière, à Bruxelles, sous la présidence de M. Louis MAJOR, son Président.

\* \*

Avant d'entamer les travaux de la Session plénière, le Président du Comité s'est fait l'interprète de tous les Conseillers, en exprimant les sentiments profondément attristés du Comité devant la disparition du Chancelier Konrad ADENAUER, dont le nom restera attaché à la Communauté européenne et au rapprochement des peuples démocratiques (l'éloge funèbre du Chancelier figure en annexe à ce Bulletin).

\* \*

Au cours de cette Session, les membres du Comité, représentant les différents milieux professionnels de l'Europe, ont émis leurs avis sur les propositions de la Commission relatives, d'une part :

- aux formalités requises par les Etats membres dans leurs <u>échanges mutuels</u>, (Rapporteur : M. FONTANILLE - France - Ier Groupe)
- à la coordination des dispositions concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe, autre que l'assurance sur la vie et son exercice, (Rapporteur : M. ASCHOFF - Allemagne - IIIème Groupe)

- à la lutte contre le <u>pou de San José</u>, (Rapporteur : M. VISOCCHI - Italie - IIIème Groupe)
- et à la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne", (Rapporteur : M. MATUSCHKA-GREIFFENCLAU Allemagne Ier Groupe),

### et d'autre part, à

- la "Communication adressée par la Commission au Conseil au sujet du <u>Plan U.N.I.R.</u> et de la réglementation de la capacité de transport par voie navigable", (Rapporteur : M. GEILE Allemagne Ier Groupe) et à
- la "Conjoncture économique dans la Communauté" (avis annuel) (Rapporteur : M. MALTERRE France IIIème Groupe).

Dans l'ensemble, les avis du Comité sur les différents problèmes sont favorables aux textes de la Commission.

Des propositions et suggestions diverses ont été formulées sur des points spécifiques.

Par contre, pour ce qui est de la coordination des dispositions relatives à l'accès à l'assurance directe, autre que l'assurance sur la vie, des divergences d'opinion se sont manifestées quant à une application générale des articles 16 et 17, qui prévoient des exigences financières.

Des divergences de fond sont également apparues entre la thèse de la Commission et celle défendue par l'ensemble du Comité, pour ce qui est de la Communication adressée par la Commission au Conseil au sujet du Plan U.N.I.R. et de la réglementation de la capacité de transport par voie navigable. (\*)

\* \*

<sup>(\*)</sup> Pour plus d'information sur le contenu des avis élaborés au cours de la Session plénière, il y a lieu de se référer à la page 12 de ce Bulletin d'information

L'ordre du jour de la Session d'avril du Comité prévoyait également l'élaboration d'un avis sur les "aides accordées aux entreprises de transport", mais faute de temps, la discussion sur ce point a été renvoyée à l'Assemblée plénière qui se tiendra à la fin du mois de mai 1967.

\*

M. MARJOLIN, Vice-Président de la Commission de la C.E.E. a assisté aux travaux du Comité en matière de conjoncture.

Prenant part au débat général sur ce point, il a répondu aux diverses questions qui lui ont été posées par le Rapporteur, M. MALTERRE, ainsi que par d'autres membres du Comité, qui sont intervenus dans le débat, soit au nom d'un des groupes, soit en leur nom personnel.

### INTERVENTION DE M. MARJOLIN

On peut retenir de l'intervention de M. MARJOLIN que les points de vue du Comité et de la Commission sur la situation actuelle et les perspectives pour 1967 sont, en général, assez proches. M. MARJOLIN a reconnu, comme certains Conseillers, qu'il était nécessaire de limiter, dans leur accroissement, les charges publiques et para-publiques. Il a cependant tenu à rappeler l'utilité d'une politique des revenus pour empêcher que les coûts ne continuent à monter après les périodes d'inflation, et la nécessité d'être prudent dans la relance de l'expansion, afin d'éviter tout risque de retour inflationniste et un accroissement de chômage qui en serait inévitablement la conséquence.

Par ailleurs, si la situation économique communautaire demeure délicate, en particulier dans le secteur de l'emploi,
il serait excessif de parler de crise; la Communauté connaît
plutôt un certain ralentissement faisant suite à une expansion assez soutenue. C'est la raison pour laquelle il n'y
aurait, à son avis, aucun inconvénient à ce que le développement économique dans la Communauté reste d'un niveau modéré
à la condition qu'il s'effectue de façon régulière, ce qui
permettrait de mieux connaître les risques auxquels ce développement est soumis et, par conséquent, de mieux y faire
face.

\*

Par ailleurs, les membres du Comité ont pu entendre un exposé que M. H. ROCHEREAU, membre de la Commission de la C.E.E., a présenté sur l'état actuel de l'application de la Convention d'association entre les pays de la C.E.E. et les E.A.M.A.

### EXPOSE DE M. ROCHEREAU

Bien que, dans le domaine de la Convention d'association entre les pays de la C.E.E. et les E.A.M.A., il faut être absolument prudent, M. ROCHEREAU s'est déclaré satisfait dans l'ensemble de l'application qui en a été faite. Cela ne veut pas dire, a-t-il souligné, que tous les problèmes aient été résolus, ni que toutes les dispositions inscrites dans la Convention aient entièrement répondu aux espoirs des associés africains et malgache. Mais, outre que des résultats tangibles peuvent déjà être portés au crédit de l'Association, il serait à son avis imprudent de vouloir formuler des appréciations catégoriques au terme de cette expérience de quelques années.

M. ROCHEREAU estime qu'il est simplement possible de retenir pour le moment qu'un effort considérable a été fait de part et d'autre, pour donner rapidement un contenu aux multiples formes de coopération instituées par la Convention. La Communauté, comme les Etats associés, a montré qu'elle avait le souci constant d'améliorer le fonctionnement de l'Association et qu'elle ne se refusait pas à entreprendre des actions nouvelles lorsqu'elle croyait pouvoir le faire sans sortir du cadre de la Convention actuelle.

La discussion générale, à l'issue de l'exposé, a démontré l'intérêt du Comité pour les problèmes de l'Association et des relations avec les pays en voie de développement en général. L'échange de vues a porté notamment sur l'activité du Fonds européen de développement, la base juridique et l'avenir même de l'Association, l'accord de Lagos et la nécessité d'établir des liens entre le Comité et les milieux économiques des Etats associés.

\* \*

- Quelques détails sur les avis émis au cours de cette 61ème Session plénière du Comité
- I.Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de décision du Conseil relative aux formalités requises par les Etats membres dans leurs échanges mutuels" (\*)

Rapporteur: M. FONTANILLE - France - Ier Groupe - Employeurs

Le Comité a approuvé à l'unanimité son avis sur la proposition de décision élaborée par la Commission, visant à supprimer les formalités requises par les Etats membres dans leurs échanges mutuels. Il a estimé que cette suppression aura, au-delà de sa portée psychologique, un effet utile puisqu'elle facilitera les opérations d'importation et d'exportation à l'intérieur de la Communauté.

Compte tenu de ce qu'il subsistera de nombreuses exceptions à la règle générale de la suppression des formalités visées, du fait de l'absence de certaines politiques communes, le Comité a été amené à souligner, une nouvelle fois, la nécessité d'une mise en place rapide de ces politiques communes, qui seules permettront de réduire le nombre de formalités que la décision maintient comme exceptions.

Le Comité a cependant été amené à présenter quelques observations sur les articles mêmes de la décision. Il a notamment souhaité que soient exemptées de l'interdiction générale, les formalités à but statistique. En outre, il a demandé qu'une exception soit faite en faveur de certains produits sensibles, originaires de pays tiers et antérieurement contingentés, pour lesquels certains Etats ont pris récemment des mesures de libération à caractère conditionnel.

Enfin, le Comité a considéré qu'il était judicieux de donner à la Commission, pour faire face à des situations exceptionnelles exigeant des solutions rapides, le pouvoir d'accorder des dérogations à l'interdiction générale contenue dans le premier article et qu'il était également souhaitable que le Conseil puisse élargir le champ d'application de la décision selon une procédure qui n'exige plus la règle de l'unanimité.

<sup>(\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les questions économiques, présidée par Monsieur de PRECIGOUT

II. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une première directive du Conseil de coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe, autre que l'assurance sur la vie, et son exercice" (\*)

Rapporteur : M. ASCHOFF - Allemagne - IIIème Groupe - Intérêt général

Le Comité a adopté son avis sur la proposition de directive par 79 voix contre 4 et 8 abstentions.

Il a ainsi approuvé en principe la proposition de la Commission, tout en repoussant les articles 16 et 17 tels qu'ils figurent dans la proposition de directive.

Ses propositions de modification procèdent des considérations générales suivantes :

- les exigences financières, auxquelles la Commission de la C.E.E. assujettit la marge de solvabilité des entreprises d'assurance, sont trop schématiques et ne tiennent pas suffisamment compte des différences de structure des entreprises, ni de l'étendue très divergente des risques assurés par les diverses branches d'assurance;
- en outre, il faudrait prendre en considération également les différences de situation de départ dans les divers Etats membres, afin de garantir, par la prolongation de la période transitoire, une adaptation "en souplesse" des entreprises à la nouvelle réglementation;
- par ailleurs, le Comité économique et social voit dans les dispositions relatives à la marge de solvabilité, un automatisme trop strict entre développement du volume des affaires et patrimoine de l'entreprise. Cet automatisme contraindrait les entreprises à une limitation économiquement injustifiée de la conclusion de nouveaux contrats ou à un recours non désirable au marché des capitaux;

<sup>(\*)</sup> Aux fins de l'élaboration de son avis, le Comité a pris pour base les documents établis par la section spécialisée pour les questions économiques, saisie à titre principal, et présidée par Monsieur de PRECIGOUT, ainsi que par la section spécialisée pour les activités non salariées et les services, saisie à titre complémentaire, et présidée par M. ROLLINGER

- en vue d'éviter des inconvénients économiques, ainsi que dans l'intérêt de la protection des assurés, il convient, au lieu de la réglementation générale proposée par la Commission, de scinder la marge de solvabilité en une partie fixe et une partie mobile, et de tenir ainsi compte de la diversité des branches et du volume des affaires;
- en ce qui concerne les détails, le Comité économique et social estime que pour la partie fixe du patrimoine (fonds de garantie) par exemple pour les entreprises dont l'encaisse-primes ne dépasse pas une certaine marge il convient de prévoir un taux moins élevé (jusqu'à 50 % de moins que dans les propositions de la Commission).

Quant à la partie mobile du patrimoine (marge de solvabilité), il convient de différencier les pourcentages selon la nature du risque.

D'autre part, en vue d'éviter une évolution heurtée, le Comité économique et social estime que les différences entre les situations respectives du secteur des assurances dans chacun des Etats membres requièrent une prolongation de 3 à 5 ans de la période d'adaptation proposée par la Commission.

III. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil concernant la <u>lutte contre le pou de San José</u>" (\*)

Rapporteur : M. VISOCCHI - Italie - IIIème Groupe - Intérêt général

L'avis que le Comité économique et social a élaboré sur cette proposition de directive a été adopté à l'unanimité.

La proposition de la Commission tend à harmoniser les législations des Etats membres concernant la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux, en l'occurrence, le pou de San José, parasite qui contamine les arbres fruitiers dans de larges zones de la Communauté.

<sup>(\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. GENIN

Dans ses observations générales, le Comité attire l'attention de la Commission sur la nécessité de compléter la directive relative à la lutte contre le pou de San José par l'harmonisation des légis-lations des Etats membres concernant les méthodes mêmes de la lutte.

Le Comité est également d'avis que, dans la mesure où les directives dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux se révèlent insuffisantes pour le maintien de la productivité dans l'agriculture, il convient de prévoir des interventions publiques et mêmes communautaires, à savoir :

- a) lorsque le revenu des agriculteurs de l'ensemble d'une région est gravement menacé par l'apparition d'organismes nuisibles aux végétaux et par l'application des mesures qui s'imposent en conséquence;
- b) dans le domaine de la recherche et du développement de méthodes de lutte contre les organismes nuisibles.

Enfin, le Comité souligne une nouvelle fois qu'il convient de rattraper rapidement le retard de l'harmonisation des législations dans les domaines sanitaire, phytosanitaire et vétérinaire par rapport aux réalisations communautaires relatives à l'intégration économique et notamment par rapport à la réalisation du marché commun agricole à partir du 1er juillet 1967.

IV. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil concernant la commercialisation des matériels de <u>multiplication végétative de la vigne</u>" (\*)

Rapporteur: M. MATUSCHKA-GREIFFENCLAU - Allemagne - Ier Groupe - Employeurs

Le Comité a approuvé à l'unanimité, son avis sur la proposition de la Commission citée ci-dessus, proposition qui a pour objet de régler, sur le plan communautaire, la commercialisation des matériels de multiplication assexuelle de la vigne.

<sup>(\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par la section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. GENIN

Le Comité approuve la proposition de directive sous réserve de certaines modifications dont la plus importante concerne la "valeur culturale" de la vigne.

Le Comité estime que la Commission devrait trouver, avant le 1er janvier 1970, une solution au problème de la protection de la valeur culturale, attendu que celle-ci pourrait être mise en danger par la libre circulation des plants de vigne. Il est d'avis notamment qu'il convient de prévoir dans la directive à l'examen et non dans des règlements ultérieurs en matière d'organisation du marché viti-vinicole, que le catalogue commun des variétés des plants de vigne doit mentionner, pour chaque variété, l'aptitude de celle-ci à être plantée dans des régions viti-vinicoles déterminées.

V. "Communication adressée par la Commission au Conseil au sujet du <u>Plan U.N.I.R.</u> et de la réglementation de la capacité des transports par voie navigable" (\*)

Rapporteur: M. GEILE - Allemagne - Ier Groupe - Employeurs

Par 62 voix centre 12 et 13 abstentions, le Comité a adopté son avis sur la "Communication adressée par la Commission au Conseil au sujet du Plan U.N.I.R. et de la réglementation de la capacité de transport par voie navigable", avis dans lequel il accueille favorablement la réglementation envisagée par la Commission de la C.E.E., dans sa Communication au Conseil relative au "Plan U.N.I.R. et à la réglementation de la capacité de transport par voie navigable", réglementation devant permettre une adaptation constante de l'offre à la demande dans le domaine de la navigation intérieure, sous réserve des observations générales et particulières suivantes.

Afin de mettre sur pied une réglementation efficace de la capacité dans le secteur de la navigation intérieure, le Comité a estimé qu'il est nécessaire de prévoir un système applicable à tout le matériel fluvial qui utilise les voies navigables de la C.E.E. L'efficacité d'une réglementation de la capacité serait incertaine si les bateaux des pays tiers, empruntant les voies navigables de la Communauté, pouvaient échapper à cette réglementation. En vue d'éviter

<sup>(\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les transports, présidée par M. COOL

des distorsions de concurrence, le Comité a préconisé que soit garantie une égalité de traitement de toutes les entreprises qui participent aux transports par voie navigable.

De plus, le Comité a estimé que la Commission doit être chargée de prendre les décisions nécessaires qui s'imposent dans le cadre de la réglementation de la capacité, avec l'assistance d'un Comité d'experts gouvernementaux. Avec la Commission, il est d'avis que le Comité de surveillance du marché des transports, prévu dans l'accord du Conseil du 22 juin 1965 au sujet de l'organisation du marché des transports, paraît tout désigné pour remplir cette tâche.

Cet organe central de décision devant prendre des mesures appropriées, il importe pour lui d'être bien renseigné sur la situation du marché, non seulement dans les différents bassins, mais également dans les marchés partiels qui composent ces bassins. Aussi, le Comité propose-t-il que, lors de la mise en application de la réglementation de la capacité, une différenciation soit opérée entre grands marchés partiels sur les voies navigables dans lesquels règnent des conditions de marché relativement uniformes. Il recommande de créer des fonds séparés y correspondant. L'activité de ces organes surveillant le marché de leur ressort serait, d'une part, de proposer la prise des décisions appropriées à l'organe central de décision et, d'autre part, d'être chargés del'exécution, sous son contrôle, des décisions prises par l'organe central.

Pour le Comité, il est essentiel que, outre les experts des gouvernements des Etats membres intéressés, siègent dans ces "Comités de surveillance du marché partiel", des représentants des intéressés.

Les membres de la minorité ont manifesté leur opposition au Plan U.N.I.R. ainsi qu'à la Communication de la Commission tant pour des raisons de principe que pour des considérations d'ordre économique concernant la limitation de l'offre dans le secteur des transports fluviaux.

VI. Avis du Comité économique et social sur la "Conjoncture économique dans la Communauté" (\*)

Rapporteur : M. MALTERRE - France - IIIème Groupe - Intérêt général

Le Comité a adopté à l'unanimité son avis sur la "Conjoncture économique dans la Communauté".

1. Dans les deux premières parties de son avis, le Comité traite des méthodes d'analyse conjoncturelle et des procédures à suivre dans ce domaine.

Après avoir constaté les réels progrès réalisés dans l'analyse économique conjoncturelle par la Commission, le Comité estime que celle-ci devrait poursuivre ses efforts pour aboutir à un jugement critique indépendant de celui donné par les diverses administrations nationales sur l'évolution conjoncturelle en s'inspirant de données émanant des sources les plus diverses, y compris les travaux des conseils économiques nationaux.

En outre, le Comité estime qu'il y aurait lieu d'associer, plus étroitement, le Sous-Comité "Conjoncture" aux travaux effectués par la Commission moyennant des échanges de vues avec elle - lors de l'élaboration des rapports trimestriels et des recommandations - ou avec le Comité monétaire et le Comité de politique conjoncturelle sur la base de la procédure pratiquée au sein du Sous-Comité "Politique économique à moyen terme".

- 2. Les troisième et quatrième parties de l'avis sont consacrées à une analyse de l'évolution de la conjoncture en 1966, ainsi qu'aux précisions pour 1967. A cet égard, le Comité estime que les taux de croissance, prévus par la Commission, semblent trop optimistes; il donne ensuite quelques éléments d'appréciation sur les différents pays :
  - en Allemagne, il faudra attendre plusieurs mois pour savoir si, et dans quelle mesure, les moyens destinés à relancer les équipements collectifs seront suffisants pour permettre une reprise des investissements productifs des entreprises;

<sup>(\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par un Sous-Comité "ad hoc", présidé par M. GIUNTI

- aux Pays-Bas, le chômage demeure préoccupant, tandis qu'au Luxembourg, la situation de la sidérurgie ne devra pas sensiblement être modifiée:
- en Belgique, la situation sera influencée, également, par le recul sensible de l'activité extérieure, ainsi que par un ralentissement de la progression de la consommation, dû aux mesures gouvernementales;
- en France, le ralentissement du rythme de croissance résultera de l'insuffisance de la demande extérieure et de la non reconduction de l'avoir fiscal;
- en Italie, des difficultés persisteront dans le secteur de l'emploi, des investissements et de la construction, mais la situation économique générale est satisfaisante.

Dans l'ensemble de la Communauté, le Comité constate qu'il y aura, d'une façon générale, un sous-emploi et des chômages provenant de la persistance des difficultés dans le secteur de la construction ainsi qu'un ralentissement de la croissance des revenus des ménages.

La dernière partie est consacrée aux problèmes de politique économique. Le Comité considère évidemment qu'il est opportun d'agir énergiquement contre les hausses des prix en intensifiant la lutte contre les limitations de la concurrence. Mais, il estime que l'expansion et le plein emploi doivent être aussi au premier plan des objectifs de la politique économique. En effet, compte tenu des conditions qui prévalent actuellement (potentiel productif de la Communauté en sous-emploi, disponibilités en matières premières et en énergie suffisantes, situation favorable de la balance des paiements), il convient d'agir pour que l'expansion de l'ensemble de la Communauté se poursuive dans le respect des équilibres fondamentaux. Cette action doit viser à accroître les investissements productifs, soit privés, soit publics.

Le Comité insiste, en particulier, sur la nécessité de maintenir la compétitivité du potentiel productif européen; celle-ci résultera :

- de la pleine utilisation du potentiel de production;

- d'une politique d'emploi et de formation professionnelle conforme aux indications du premier programme de politique économique à moyen terme;
- d'une plus large disponibilité en capitaux d'investissement obtenue par la création d'un marché européen des capitaux et par une réduction progressive du coût de l'argent;
- de finances publiques saines s'insérant dans des prévisions à moyen terme, éliminant, d'une part, le recours à des ressources inflationnistes et n'augmentant pas, d'autre part, d'une manière excessive, le pourcentage des prélèvements publics et parapublics sur le revenu national.

Le Comité a tenu, en conclusion, à souligner qu'un ralentissement de l'activité économique communautaire pourrait favoriser un repliement des Etats sur eux-mêmes et un retour au protectionnisme qui se manifeste déjà. C'est poursuoi, il est apparu au Comité que s'il était prématuré de prendre des mesures applicables uniformément dans tous les Etats membres, il était nécessaire de coordonner la politique économique de chacun d'eux, ce qui n'est possible que par une concertation de plus en plus étroite au niveau de la Communauté.

# 62ème SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, TENUE LES 30 ET 31 MAI 1967, A BRUXELLES

La 62ème Assemblée plénière du Comité économique et social s'est ouverte le 30 mai 1967 à Bruxelles, sous la présidence de M. Louis MAJOR, son Président.

\*

Avant de passer à l'ordre du jour de la Session, les membres du Comité ont tenu à manifester leurs sentiments de sympathie et de solidarité devant <u>le deuil</u> qui frappe la Belgique à la suite du tragique incendie qui a ravagé un quartier du centre de la ville de Bruxelles.

· · · · · · ·

Après avoir entendu une communication de son Président, évoquant le 10ème anniversaire de la signature des Traités de Rome (\*), l'Assemblée plénière du Comité est passée aux points de son ordre du jour qui prévoyaient l'élaboration d'un avis respectivement sur les propositions de règlement ou de directives relatifs:

- "aux aides accordées aux entreprises de transports par chemin de fer, par route et par voie navigable"

  (Rapporteur: M. PORENA Italie IIIème Groupe Intérêt général)
- "à la suppression en matière d'assurance directe, autre que l'assurance sur la vie, des restrictions à la liberté d'établissement"

(Rapporteur: M. van GREUNSVEN - Pays-Bas - IIème Groupe - Travailleurs)

<sup>(\*)</sup> Le texte de la communication du Président est reproduit au chapitre I de ce bulletin d'information

- "à la <u>liberté pour les agriculteurs</u> ressortissant d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, <u>d'accéder aux</u> diverses formes d'aides"

(Rapporteur: M. van TILBURG - Pays-Bas - IIème Groupe - Travailleurs)

- "à l'établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des <u>plantes vivantes</u> et des <u>produits de la floriculture"</u>

(Rapporteur : M. ZIJLSTRA - Pays-Bas - IIIème Groupe - Intérêt général).

Lors du débat du Comité sur ce dernier point, la salle de la Dynastie a été revêtue d'une parure de fleurs originaires de différents pays d'Europe que le Rapporteur avait tenu à présenter à ses collègues, afin qu'ils puissent discuter en pleine connaissance de cause des "plantes vivantes et des produits de la floriculture".

Dans l'ensemble, les avis émis par le Comité au cours de cette Session sont favorables aux différentes propositions de la Commission, sous réserve d'un certain nombre de propositions de modifications et de suggestions. Ils ont été approuvés à l'unanimité, à l'exception de celui concernant le marché des plantes vivantes et des produits de la floriculture, qui a été adopté par 59 voix contre 2 et 14 abstentions. (\*)

\* \*

Au cours de la Session, l'Assemblée plénière du Comité économique et social a également approuvé une version amendée de son projet de nouveau règlement intérieur.

Le projet avait déjà été adopté par le Comité en 1964 et avait été transmis aux Conseils de Ministres pour approbation.

<sup>(\*)</sup> Pour plus d'information sur le contenu des avis élaborés au cours de la Session plénière, il y a lieu de se reporter aux pages 21 et suivantes de ce bulletin d'information

Au cours de rencontres qui ont eu lieu entre une délégation du Bureau du Comité et les représentants des Conseils, le projet a été remanié. La version amendée que l'Assemblée plénière du Comité économique et social vient d'approuver ce jour doit, avant d'entrer en vigueur, être acceptée par les Ministres, lors d'une de leurs prochaines Sessions.

\* \*

M. SCHNIEDERS, nommé membre du Comité en remplacement de M. von MANTEUFFEL, démissionnaire, a été installé dans ses fonctions de Conseiller au Comité économique et social.

\* \*

M. DE GROOTE, membre de la Commission de la C.E.E.A., a fait devant le Comité, un exposé dans lequel il a esquissé, d'une part, les problèmes qui se posent actuellement au niveau de l'Euratom et a précisé, d'autre part, le cadre dans lequel il convient de situer le programme indicatif qui a déjà fait l'objet d'un avis du Comité économique et social. Ce programme indicatif subira vraisemblablement certaines adaptations, compte tenu de l'évolution rapide dans le domaine nucléaire.

#### EXPOSE DE M. DE GROOTE

Après avoir souligné l'intérêt des travaux réalisés par l'Euratom, M. DE GROOTE a rappelé que si la vocation d'Euratom est en premier lieu une vocation scientifique et de recherche, il ne faut cependant pas perdre de vue qu'il a également pour tâche de contribuer à la formation et à la croissance rapide des industries nucléaires dans la Communauté. Au moment où les réalisations rentrent dans la phase de leur application économique, cette vocation se modifie, étant donné qu'il faut mettre à la disposition de l'économie, les découvertes acquises tout en poursuivant la recherche. A ce sujet, il a rappelé que pour effectuer des recherches plus

poussées, il est indispensable que les Etats aient la volonté politique d'entreprendre et de poursuivre les travaux. Si l'on veut d'ailleurs arrêter l'exode de chercheurs vers les pays mieux équipés, il est indispensable, à son avis, de leur fournir des équipements plus importants.

M. DE GROOTE s'est également arrêté sur l'effort fait par l'Euratom pour pallier le manque de documentation en matière de recherche, ainsi que sur les questions relatives aux mesures de protection pour la population et les chercheurs, aux transports des matières irradiées, à l'activité de l'agence qui a diversifié ses sources d'approvisionnement et aux relations internationales de l'Euratom.

Bien que la libre circulation des matières fissiles et des spécialités soit assurée, le Marché Commun n'est pas encore réalisé car beaucoup reste à faire, par exemple sur le plan de la normalisation des qualités, des mesures, des spécifications, de l'enrichissement isotopique, de la fabrication d'éléments combustibles, etc...

Après avoir donné un aperçu des prévisions que l'on peut faire actuellement en ce qui concerne la demande d'énergie et la répartition entre les différentes sources d'énergie pour les prochaines années, M. DE GROOTE a indiqué que la production d'électricité nucléaire deviendra de plus en plus intéressante, car son prix de revient, compte tenu de l'évolution de la technique, est moins sensible au prix du combustible que dans le cas des autres sources d'énergie.

M. DE GROOTE n'a pas manqué de signaler les problèmes budgétaires avec lesquels l'Euratom est constamment confronté.
En ce qui concerne la recherche nucléaire, il a précisé que
les sommes destinées au troisième programme commun de recherches et d'enseignement seraient légèrement inférieures
à celles prévues par le deuxième programme, étant donné que,
dans la phase actuelle, l'industrie de la C.E.E. devra, elle
aussi, participer à cet effort. Dans ce contexte, il faudra
également créer un fonds de promotion industrielle pour aider
certaines de ces industries. M. DE GROOTE a développé, enfin,
les avantages de la fusion des Exécutifs, pour l'activité de
l'Euratom et pour atteindre les objectifs d'une politique
énergétique commune.

- Quelques détails sur les avis émis au cours de cette 62ème Session plénière du Comité
- I. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil visant à supprimer en matière d'assurance directe, autre que l'assurance sur la vie, les restrictions à la liberté d'établissement" (\*)

Rapporteur: M. van GREUNSVEN - Pays-Bas - Ilème Groupe - Travailleurs

Le Comité a approuvé à l'unanimité, son avis sur la "Proposition de directive" susmentionnée.

Il regrette le retard que cette proposition présente par rapport à l'échéancier prévu par le programme général concernant la suppression des restrictions à la liberté d'établissement et il estime qu'il serait souhaitable, sans pour cela méconnaître la complexité du sujet, d'accélérer les travaux communautaires dans le secteur des assurances.

II.Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'un règlement du Conseil relatif aux aides accordées aux entreprises de transport par chemin de fer, par route et par voie navigable (\*\*)

Rapporteur : M. PORENA - Italie - IIIème Groupe - Intérêt général

Le Comité a approuvé à l'unanimité la "Proposition d'un règlement du Conseil relatif aux aides accordées aux entreprises de transport par chemin de fer, par route et par voie navigable". Cette proposition de règlement vise à éliminer des disparités qui, à la suite d'aides accordées par les Etats et par d'autres organismes publics à certaines entreprises et à certains modes de transport, sont de nature à fausser substantiellement les conditions de concurrence dans les transports.

<sup>(\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les activités non salariées et les services, présidée par M. ROLLINGER

<sup>(\*\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les transports, présidée par M. COOL

Dans son avis, le Comité s'est réjoui du fait que la Commission ait respecté le calendrier qui lui a été imposé par la décision du Conseil du 13 mai 1965. La proposition de règlement constitue un élément important de la coordination des transports, et, de ce fait, une des bases essentielles de la politique commune des transports.

Il a regretté que la Commission n'ait pas jugé utile d'entreprendre une étude quelque peu systématique des causes et des conséquences des interventions publiques qui, sans aucun doute, sont très nombreuses et parfois complexes et fluctuantes. En effet, il est d'avis qu'on aurait pu obtenir ainsi une image plus réaliste des diverses situations et une base plus sûre en vue de l'élaboration de la politique commune.

En ce qui concerne le problème des coûts des infrastructures, le Comité a estimé que cette matière devra faire l'objet d'un règlement ultérieur, qu'il souhaite voir arrêter le plus tôt possible.

De plus, pour le Comité, il convient de tenir compte du fait que la formule employée à l'article 92 du Traité ("aides accordées par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat, sous quelque forme que ce soit") doit être interprétée de telle sorte qu'elle englobe également les aides accordées par les collectivités locales juridiquement différentes de l'Etat (comme les régions, les provinces, les communes), disposant de fonds qui leur sont propres et, par le fait même, distincts des ressources d'Etat proprement dites.

III. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil visant la <u>liberté pour les agriculteurs</u> ressortissant d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, <u>d'accéder aux diverses formes d'aides"</u> (\*)

Rapporteur: M. van TILBURG - Pays-Bas - IIème Groupe - Travailleurs

Dans un avis adopté à l'unanimité, le Comité se félicite de ce que la Commission ait soumis au Conseil dès le début de 1967, cette proposition de directive qui permettra de faciliter la mise

<sup>(\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les activités non salariées et les services, présidée par M. ROLLINGER

en ceuvre de la directive concernant l'accès au crédit agricole (directive qui a également fait l'objet d'un avis du Comité économique et social).

Après avoir souligné l'intérêt que présenterait l'adoption simultanée, par le Conseil de Ministres, de la directive concernant l'accès aux aides et celle concernant l'accès au crédit le Comité a insisté sur la nécessité de veiller à ce que le droit - reconnu aux ressortissants d'un Etat membre qui se livrent à des activités agricoles sur le territoire d'un autre Etat membre ou s'y établissent dans ce but - d'accéder aux diverses formes d'aides ne soit pas entravé.

Considérant que le marché commun agricole sera réalisé le 1er juillet 1968, le Comité estime qu'il serait peut-être souhaitable d'envisager maintenant une accélération par rapport à l'échéancier du programme général "Etablissement", en ce qui concerne la suppression des autres restrictions à la liberté d'établissement existant encore dans le secteur agricole.

IV. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'un règlement du Conseil portant établissement d'une organisation commune du marché dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture" (\*)

Rapporteur: M. ZIJLSTRA - Pays-Bas - IIIème Groupe - Intérêt général

Le Comité a approuvé par 59 voix contre 2 et 14 abstentions son avis sur cette proposition de la Commission qui vise à organiser le marché dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture par une libéralisation des échanges intracommunautaires, par l'application de normes communes de qualité à préciser dans des règlements d'application, ainsi que, pour les bulbes à fleur, par la fixation du prix minima à l'exportation vers les pays tiers.

<sup>(\*)</sup> Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. GENIN

Dans cet avis, le Comité approuve la proposition de la Commission en formulant un certain nombre d'observations. Il demande notamment qu'en vue de sauvegarder l'accès sur les marchés des pays tiers, une politique commune d'exportation, qui pourrait éventuellement être financée communautairement, soit formulée. En attendant une telle politique, le Comité est d'avis qu'il faut limiter aux seules importations (et non appliquer à tous les échanges avec les pays tiers) dans la Communauté, l'interdiction énoncée dans la proposition de règlement relatif à la "perception de toute taxe d'effet équivalent à un droit de douane" et "l'application de toute restriction quantitative aux mesures d'effet équivalent".

Regrettant de ne pas être consulté sur les propositions de règlements relatifs aux normes de qualité applicables à certains produits du secteur, le Comité a émis l'avis que ces normes de qualité devraient être mises en application de façon à permettre aux producteurs de se conformer à ces nouvelles règles de droit, c'est-à-dire au 1er janvier 1968. Cette dernière date est également proposée par le Comité pour la mise en vigueur du règlement relatif à l'organisation commune des marchés des secteurs en question, afin de réaliser une simultanéité entre le règlement de base et les règlements d'application.

## 63ème SESSION PLENIERE DU COLITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

### TENUE A BRUXELLES, LE 29 JUIN 1957

A son ordre du jour : - Avis "Unité de compte en agriculture"

- Séance d'adieu à M. W. HALLSTEIN
- M. REY et les résultats des négociations tarifaires de Genève

La 53ème Session plénière, dernière Session plénière du Comité avant les vacances d'été, s'est tenue le 29 juin 1957, à Bruxelles, sous la présidence de M. Louis MAJOR, Président du Comité.

Au cours de cette Session, l'Assemblée plénière n'avait qu'un avis à élaborer - en procédure d'urgence - portant sur la proposition de la Commission de la C.E.E. relative à la définition de l'unité de compte en agriculture (Rapporteur : M. DEFOSSEZ, Belgique, IIème Groupe). (\*)

\* \*

Ce qui marquait tout particulièrement la Session plénière de juin, ce n'était toutefois pas l'élaboration de cet avis, mais bien au contraire, la présence parmi les membres du Comité, de M. le Professeur Walter HALLSTEIN, Président sortant de la Commission de la C.E.E., auquel le Comité économique et social a tenu à rendre un hommage tout particulier, ainsi qu'à M. R. MARJOLIN, Vice-Président et M. L. SCHAUS, Membre de la Commission qui, au 1er juillet, ne feront plus partie de l'Exécutif unifié.

<sup>(\*)</sup> Pour plus d'information sur le contenu de cet avis, il y a lieu de se référer à la page 29 de ce Bulletin d'information

M. le Président HALLSTEIN, dans son allocution d'adieu, a souligné la part prise dans les travaux communautaires par le Comité économique et social, représentant les milieux professionnels des six pays qui, au cours de cette première décade de construction européenne, ont travaillé en étroite collaboration avec lui-même, comme avec la Commission. Il a exalté l'oeuvre entreprise en indiquant quels étaient, selon lui, les prochains objectifs à atteindre et les difficultés à surmonter, tant sur le plan économique que politique.

M. Louis MAJOR avait fait l'éloge du Président HALLSTEIN en rappelant les profondes convictions européennes et l'oeuvre qu'il a su accomplir en dix années à la tête de la Commission.

MM. GIUNTI, COOL et MEYVAERT, au nom des trois Groupes principaux du Comité, ont associé tous les membres à l'hommage rendu par M.NAJOR. (\*)

\* \*

Au cours de la séance de l'après-midi, M. Jean REY, Membre de la Commission de la C.E.E., a fait à l'Assemblée plénière, un compte rendu des résultats des négociations tarifaires de Genève.

Il a indiqué que l'acte final serait signé le 30 juin à Genève, après quoi la Commission publiera un rapport d'ensemble, donnant un jugement technique et économique des négociations.

Dans le domaine industriel, les résultats des négociations sont satisfaisants, les réductions se situant entre 35 et 40 %. On a également obtenu un succès considérable dans certains domaines en obtenant par exemple une réduction de 50 %, dans presque tous les pays, pour les voitures et un accord sur l'abolition de "l'American selling price".

<sup>(\*)</sup> Les textes de

<sup>-</sup> l'allocution d'adieu du Président de la Commission, M. W. HALLSTEIN.

<sup>-</sup> du discours fait en son honneur par M. L. MAJOR, Président

du Comité économique et social et - des allocutions des Présidents des principaux Groupes du Comité économique et social (Employeurs - Travailleurs - Intérêt général)

font l'objet d'un numéro spécial (3/67) du Bulletin d'information

Les résultats dans le domaine agricole sont moindres et la Communauté a dû abandonner l'espoir d'aboutir à des accords mondiaux sur les produits agricoles, ce qui est regrettable; néanmoins, quelques résultats sérieux pour certains produits agricoles ont pu être obtenus.

Un autre succès important des négociations est constitué par l'accord anti-dumping.

Après la signature de l'acte final, certaines procédures devront encore intervenir :

- 1) ratification par les Parlements nationaux des six pays membres de "l'aide-céréales" pour pays en voie de déve-loppement et les négociations sur la mise en oeuvre de cette aide qui commenceront le 12 juillet à Rome;
- 2) approbation par le Congrès américain de l'accord sur les produits chimiques : il y a des chances raisonnables pour que cet accord soit ratifié;
- 3) mise en place effective à partir du 1er jahvier 1968 par la plupart des partenaires du G.A.T.T. de la première des cinq réductions de 10 %, la Communauté elle-même, en raison du tarif extérieur commun, ne devant commencer ces réductions qu'au 1er juillet 1968 par une tranche de 20 %;
- 4) reprise de négociations dans un proche avenir sur les problèmes non réglés par le Kennedy-Round principalement sur la discipline dans le commerce des produits agricoles, les relations avec les pays en voie de développement et les obstacles non tarifaires.

Les négociations sur le "Kennedy-Round" ont été importantes pour la Communauté avant tout pour deux raisons :

a) elles ont contribué, sur le plan interne de la Communauté, à maintenir le parallélisme entre la réalisation de la politique agricole commune et l'établissement de l'union douanière. Il sera possible maintenant d'accélérer la construction de l'union économique et d'aborder l'élargissement de la Communauté; b) elles ont été l'occasion pour la Communauté de négocier en tant que telle. Le succès des négociations et l'intérêt qu'elles ont suscité dans l'opinion publique ont montré quelle pouvait être la force d'une Communauté lorsqu'elle est unie.

Répondant aux questions qui lui ont été posées par de nombreux membres du Comité économique et social, M. Jean REY a eu l'occasion d'approfondir certains points préoccupant des Conseillers et notamment les questions suivantes :

- la politique d'aide aux pays en voie de développement et une éventuelle représentation commune des pays de la Communauté lors de la prochaine conférence de l'UNCTAD;
- les accords avec le Danemark et l'Argentine concernant la viande;
- le maintien de certaines entraves discriminatoires aux U.S.A.;
- l'élaboration d'une véritable politique industrielle commune;
- les concessions faites au sujet du tabac.

28

- Précisions sur l'avis élaboré par le Comité, en procédure d'urgence, au cours de la Session plénière de fin juin 1967

Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'un règlement du Conseil relatif à la définition de l'unité de compte en matière de politique agricole commune" (\*)

Rapporteur: M. DEFOSSEZ - Belgique - IIème Groupe - Travailleurs

Le Comité a adopté son avis par 73 voix contre 1 et 10 abstentions.

Il a considéré que la proposition de règlement, bien que visant à régler un problème spécifique de la politique agricole commune, a pour effet de poser incidemment le problème de la politique monétaire commune, dont il serait souhaitable, à l'heure actuelle, de connaître au moins l'esquisse.

Le Comité a approuvé la proposition de règlement, bien qu'il estime que les hypothèses qui sont à l'origine de la proposition de la Commission, à savoir des éventuelles modifications de parité de change des Etats membres, ne devraient, en pratique, pas intervenir.

Le Comité propose d'élargir les possibilités de modification - par décision du Conseil - de la valeur de l'unité de compte.

Le Comité - par un vote à une large majorité - a proposé de modifier le projet de règlement, de façon à lui donner un caractère plus communautaire en prévoyant, pour la décision du Conseil tendant à modifier la valeur de l'unité de compte, un vote à la majorité qualifiée au lieu de l'unanimité.

Le Comité a estimé, en plus, qu'avant toute modification qui pourrait intervenir dans les rapports de change entre les monnaies des Etats membres, le Comité monétaire devrait en étudier les conséquences en matière agricole.

Enfin, il a demandé que les atténuations prévues par la proposition de règlement aient un caractère correctif et surtout communautaire.

<sup>(\*)</sup> Le Comité économique et social a délibéré sur base d'un projet d'avis élaboré par un sous-comité "ad hoc", sous la présidence de M. GIUNTI

### ACTIVITES DES SOUS-COMITES

### 1. Sous-Comité "Conjoncture"

<u>Président</u>: M. GIUNTI Rapporteur: M. MALTERRE

Lors de sa réunion tenue les 29 et 30 mars à Rome, ce Sous-Comité a adopté un projet d'avis sur la "Conjoncture économique de la Communauté".

Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière, lors de sa Session plénière des 25, 26 et 27 avril 1967.

### 2. Sous-Comité "Politique économique à moyen terme"

<u>Président</u>: M. COOL <u>Rapporteur</u>: M. KRAMER

Au cours de ses séances tenues les 9 mars et 18 avril, le Sous-Comité a étudié un document élaboré par les services de la Commission sur les problèmes de

l'"Adaptation structurelle des entreprises industrielles".

Lors de la réunion du 9 mars, le Sous-Comité a eu un échange de vues fructueux avec la Commission sur ce document et lors de celle du 18 avril, une discussion générale a suivi l'exposé de M. de WOLFF, Président du groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme. Le Sous-Comité a achevé son étude le 18 mai et a procédé, à cette date, à une première discussion sur le document de la Commission relatif aux

"Problèmes de la politique des structures sectorielles".

Cette étude a été terminée lors de la séance du 14 juin 1967.

La prochaine réunion a été fixée au 21 septembre. Elle portera soit sur les problèmes touchant la création d'un marché européen des capitaux, soit sur ceux concernant la recherche scientifique et technologique.

Le compte rendu des travaux effectués jusqu'à présent par le Sous-Comité sera également examiné à cette date. Le Président du Sous-Comité, M. COOL, ainsi que le Rapporteur, M. KRAMER, le présenteront ensuite à l'Assemblée plénière du Comité. La mise au point de ce document sera faite les 30 juin et 12 juillet par un groupe de rédaction comprenant le Président, le Rapporteur, M.KRAMER et des experts.

### 3. Sous-Comité "Unité de compte"

<u>Président</u>: M. GIUNTI <u>Rapporteur</u>: M. DEFOSSEZ

Le Conseil a décidé, lors de sa Session des 29, 30 et 31 mai, de consulter le Comité en procédure d'urgence, sur une "Proposition de règlement relatif à la définition de l'unité de compte en matière agricole".

Cette proposition de règlement vise à définir l'unité de compte dans laquelle sont exprimées diverses dispositions financières de la politique agricole commune, ainsi que les conditions dans lesquelles la valeur de cette unité de compte peut être modifiée.

La matière à examiner est donc à la fois d'ordre monétaire et agricole.

Dans l'impossibilité d'appliquer une procédure normale de consultation des sections, en raison des délais extrêmement courts impartis au Comité pour l'élaboration de son avis, le Président du Comité a créé (article 43 du règlement intérieur), un Sous-Comité "ad hoc".

Ce Sous-Comité regroupe les bureaux des deux sections spécialisées intéressées à la question (celle pour les questions économiques et celle pour l'agriculture), plus deux autres Conseillers disposés à réunir immédiatement un groupe de travail susceptible d'entamer aussitôt l'étude du document.

### Sous-Comité

Membres : MM. de PRECIGOUT

DEFOSSEZ, Rapporteur

GIUNTI JANSEN

MERLI BRANDINI

VEILLON WELLMANNS MM. GENIN BERNS

BREART

van GREUNSVEN

KUIPERS KRAMER ROSSI

Le groupe de travail, composé, de MM. BREART, DEFOSSEZ, MERLI BRANDINI, KUIPERS et KRAMER, s'est réuni le 5 juin pour étudier cette proposition de règlement, après avoir entendu un exposé du Représentant de la Commission.

Il a établi un projet d'avis qui a été adopté par le Sous-Comité, lors de sa réunion du 14 juin.

Sur base de ce document, le Comité économique et social s'est prononcé sur la proposition de la Commission, lors de sa Session plénière du 29 juin 1957 (\*).

<sup>(\*)</sup> Cfr. chapitre IV, page 29 de ce Bulletin d'information

#### ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES

### SECTION SPECIALISEE POUR L'AGRICULTURE (Avis rendus)

1. Accès des agriculteurs aux diverses formes d'aides (saisine complémentaire)

La section spécialisée pour l'agriculture, saisie d'un avis complémentaire sur la

"Proposition d'une directive du Conseil visant la liberté pour les agriculteurs, ressortissant d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, d'accéder aux diverses formes d'aides"

(Rapporteur: M. BREART - France - IIIème Groupe - Intérêt général),

avait chargé un groupe de rédaction de lui préparer les travaux en la matière. Ce groupe de rédaction a consacré deux réunions (15 et 30 mars) à l'élaboration des projets de rapport et d'avis complémentaires.

La section spécialisée pour l'agriculture a émis son avis le 19 avril. La transmission en a été faite à la section spécialisée pour les activités non salariées et les services, chargée du problème à titre principal.

# 2. Lutte contre le pou de San José

La section spécialisée a été chargée, par le Bureau, d'élaborer un avis sur la

"Proposition de directive concernant la lutte contre le pou de San José"

(Rapporteur - M. VISOCCHI - Italie - IIIème Groupe - Intérêt général)

Lors de ses réunions les 29 mars et 4 avril, le groupe de rédaction a élaboré les projets de rapport et d'avis qui ont été approuvés par la section spécialisée, lors de sa réunion du 19 avril.

Le Comité s'est prononcé lors de sa Session plénière des 25, 26 et 27 avril 1967. (\*)

# 3. Commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne

La section spécialisée, saisie de la

"Proposition d'une directive du Conseil concernant la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne"

(Rapporteur: M. MATUSCHKA-GREIFFENCLAU - Allemagne - Ier Groupe - Employeurs)

a élaboré, le 23 mars 1967, ses rapport et avis en la matière.

Le Comité économique et social s'est prononcé à son tour lors de la Session plénière des 25, 26 et 27 avril 1967. (\*\*)

# 4. Plantes vivantes et produits de la floriculture

La demande d'avis du Conseil sur la

"Proposition de règlement portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture"

(Rapporteur : M. ZIJLSTRA - Pays-Bas - IIIème Groupe - Intérêt général)

constitue en fait le prolongement d'une consultation intervenue à propos d'un premier projet de la Commission dans le domaine des produits horticoles non comestibles.

<sup>(\*)</sup> cfr. chapitre II, page 10 de ce bulletin d'information (\*\*) cfr. chapitre II, page 11 de ce bulletin d'information

Le groupe de travail "Floriculture", présidé par Monsieur MATUSCHKA-GREIFFENCLAU, a tenu diverses réunions. La section spécialisée a pu émettre son avis en la matière lors de sa 76ème réunion, tenue le 23 mai 1967.

#### Travaux en cours

### 5. Groupements de producteurs agricoles

Par lettre du 7 mars 1967, le Conseil a demandé l'avis du Comité, à titre facultatif, sur la

"Proposition de règlement concernant les groupements de producteurs agricoles et leurs unions".

La section spécialisée pour l'agriculture a été déclarée compétente pour l'étude de ce problème. A cet effet, elle a créé un groupe de travail "ad hoc", présidé par M. BOULADOUX. M. CAPRIO a assumé la tâche de Rapporteur. Ce groupe de travail a tenu plusieurs réunions, au cours desquelles des divergences d'opinions importantes se sont faites jour sur plusieurs points essentiels de la proposition. Aussi le groupe de travail a chargé le Rapporteur, assisté de quatre membres désignés à cet effet, de l'élaboration de formules de compromis.

Le groupe espère achever ses travaux lors d'une réunion prévue pour les 12 et 13 juillet, ce qui permettrait à la section spécialisée de se prononcer à la fin du mois de juillet.

# 6. Produits résultant de la mouture des céréales panifiables

Le 13 juin 1967, le Conseil a décidé de consulter, à titre facultatif, le Comité économique et social sur un

"Projet de règlement concernant l'assainissement du marché des produits résultant de la mouture des céréales panifiables".

La Commission constate que la situation actuelle de la meunerie dans la Communauté est caractérisée par une surcapacité structurelle. En vue de la réalisation du marché commun des céréales, il convient d'assainir cette situation en remplaçant les mesures prises dans le domaine national par des mesures communautaires. Dans ce but, la Commission formule un certain nombre de propositions devant être appliquées du 1er août 1967 au 31 décembre 1969.

Le Bureau a chargé la section spécialisée pour l'agriculture de l'examen du projet de règlement. La possibilité d'une saisine à titre complémentaire de la section spécialisée pour les questions économiques est envisagée. Cependant, dans une telle hypothèse, les avis et rapport complémentaires devront être déposés devant la section spécialisée pour l'agriculture pour le 10 septembre 1967.

# 7. Organisation des travaux futurs de la section - réunion de la section, le 29 juin 1967

Le 29 juin 1967, la section spécialisée pour l'agriculture s'est réunie pour organiser ses travaux relatifs aux nouvelles demandes d'avis parvenues ou devant parvenir au Comité et dont la section sera incessamment saisie par le Bureau :

- assainissement du marché des produits résultant de la mouture des céréales panifiables,
- aliments des animaux ("additifs" et création d'un Comité),
- marché viti-vinicole,
- tabac.

La section a ensuite élu comme membre de son Bureau, Monsieur MATUSCHKA-GREIFFENCLAU qui occupe ainsi le siège laissé vacant après la démission de M. von MANTEUFFEL.

#### Divers

"Définition de l'unité de compte en matière de politique agricole commune" (procédure d'urgence), Pour l'élaboration d'un avis sur la

"Proposition de règlement relatif à la définition de l'unité de compte en matière de politique agricole commune",

le Comité économique et social s'est basé sur les travaux d'un Sous-Comité \*ad hoc".

La section spécialisée pour l'agriculture a été informée de la procédure adoptée pour cette saisine (cfr. chapitre V, page 31 de ce bulletin d'information).

\* \*

### SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS SOCIALES (Travaux en cours)

1. <u>Programme d'action en matière de formation professionnelle</u> (saisine principale) (\*)

Le groupe de travail "Formation professionnelle", créé par la section spécialisée pour les questions sociales pour la préparation des travaux relatifs à l'étude sur le programme d'action en matière de formation professionnelle, a examiné, lors de sa séance du 12 mai, l'avant-projet d'étude, élaboré par le Rapporteur, M. GERMOZZI et un groupe de rédaction, réuni le 20 avril 1967.

Il se réunira à nouveau le 12 juillet pour compléter l'examen de ce texte.

La section spécialisée pour les questions sociales devrait être en mesure d'élaborer son étude principale lors de la réunion du 22 novembre 1967 afin que le Comité économique et social puisse en prendre connaissance lors de la Session plénière, prévue pour la fin du mois d'octobre 1967.

<sup>(\*)</sup> Ont été saisies à titre complémentaire, les sections spécialisées pour l'agriculture, pour les transports, pour les activités non salariées et les services

## 2. Libre circulation des travailleurs

Par lettre du 2 mai, le Comité a été saisi d'une demande d'avis du Conseil au sujet d'une

"Proposition d'un règlement du Conseil relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté"

et de la

"Proposition d'une directive du Conseil relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des travailleurs des Etats membres et de leur famille à l'intérieur de la Communauté".

La section spécialisée pour les questions sociales a été chargée d'élaborer un rapport et un avis à ce sujet. Lors de sa réunion du 23 mai, elle a chargé un groupe de travail de lui préparer les travaux en la matière. Ce groupe est présidé par M. CANONGE, M. KLEY a assumé la tâche de Rapporteur. Le groupe de travail a tenu une lère réunion le 20 juin pour examiner une note préparée à son intention par le Rapporteur. Une nouvelle réunion est prévue le 13 juillet ainsi qu'une autre fin juillet.

La section spécialisée doit élaborer ses avis et rapport en cette matière lors de sa réunion du 22 septembre.

Le Comité économique et social pourra ainsi délibérer sur le problème lors de l'Assemblée plénière prévue pour la fin du mois d'octobre 1967.

÷ +

# SECTION SPECIALISEE POUR LES TRANSPORTS (Avis rendus)

## 1. Aides aux entreprises

La section spécialisée pour les transports avait été chargée d'élaborer un avis sur la

"Proposition d'un règlement du Conseil relatif aux aides accordées aux entreprises de transport par chemin de fer, par route et par voie navigable".

La section spécialisée pour les transports avait créé à cet effet un groupe de travail "ad hoc" (groupe "B"). Dans sa réunion du 8 mars, ce groupe a, sous la présidence de M. RENAUD, examiné les avant-projets de rapport et d'avis, établis par le Rapporteur, M. PORENA. Certaines modifications proposées par les membres ont été apportées aux textes examinés.

Ces textes ont été soumis à la section spécialisée, lors de sa 40ème réunion, tenue les 5 et 6 avril à Nice.

L'avis élaboré par la section spécialisée à cette date a fait l'objet des délibérations du Comité économique et social lors de la Session plénière des 30 et 31 mai 1967. (\*)

## 2. Communication au sujet du Plan UNIR

Le Comité économique et social, saisi d'une demande d'avis sur la

"Communication adressée par la Commission au Conseil au sujet du Plan UNIR et de la réglementation de la capacité de transport par voie navigable"

avait déclaré la section spécialisée pour les transports compétente en la matière. Celle-ci a chargé un groupe de travail "ad hoc" de la préparation des travaux. Le groupe ("C"), lors de sa réunion du 7 mars, sous la présidence de M. BOULADOUX, a achevé l'examen de l'avant-projet de rapport (2ème partie) concernant la "Communication de la Commission au Conseil". Il a chargé <u>le Rapporteur, M. GEILE, sur la base des discussions intervenues, d'élaborer les projets d'avvis et de rapport.</u>

Lors de sa 40ème réunion, tenue les 5 et 6 avril, la section spécialisée pour les transports avait à adopter son avis en la matière. Toutefois, il est ressorti des débats que des opinions très

<sup>(\*)</sup> cfr. chapitre III, page 21 de ce bulletin d'information

divergentes existaient sur plusieurs problèmes soulevés par l'instauration d'une réglementation de la capacité des transports par voie navigable et notamment :

- l'inclusion ou l'exclusion des transports pour compte propre,
- le caractère volontaire ou obligatoire des mesures à court et à long terme,
- la gestion autonome ou communautaire en ce qui concerne la mise en oeuvre de la réglementation.

L'avis de la section a été adopté par 19 voix contre 2 et 10 abstentions. Il a été soumis au Comité économique et social, lors de la Session plénière des 25, 26 et 27 avril. (\*)

# 3. Etude complémentaire sur la formation professionnelle dans les transports

La section spécialisée pour les transports avait été saisie d'une demande d'étude complémentaire sur le

"Programme d'action en matière de formation professionnelle" et plus particulièrement sur la

"Formation professionnelle dans les transports".

Elle avait créé un groupe de travail chargé de lui préparer les travaux en la matière.

Sous la présidence de M. JONKER, ce groupe de travail (groupe "A") a tenu plusieurs réunions avant que l'avant-projet d'étude ne soit mis au point. Finalement, c'est lors de sa 41ème réunion, tenue le 29 mai que, sous réserve de quelques modifications que le Rapporteur. M. MOURGUES, doit apporter au texte, la section a approuvé son étude

<sup>(\*)</sup> cfr. chapitre II, page 12 de ce bulletin d'information

en la matière. Celui-ci a ensuite été transmis à la section spécialisée pour les questions sociales, saisie du problème à titre principal.

# 4. Exposé de M. RHO sur la politique commune des transports, suite à la résolution du Conseil du 20 octobre 1966

Lors de sa 41ème réunion, tenue le 29 mai 1967, la section spécialisée pour les transports n'a pas seulement élaboré son étude complémentaire sur la "Formation professionnelle dans les transports", mais a également entendu M. RHO, Directeur général de la D.G. VII "Transports" de la Commission de la C.E.E. qui a fait un exposé sur l'orientation prise par les travaux de la Commission en matière de politique commune des transports à la suite de la résolution du Conseil du 20 octobre 1966.

M. RHO a fait une analyse de l'idée générale qui a présidé à la rédaction de la communication de la Commission transmise au Conseil le 10 février 1967 et qui consiste à substituer à la priorité de la tarification une recherche équilibrée d'une organisation du marché des transports par l'adoption de mesures parallèles tant dans le domaine de l'accès au marché et de l'harmonisation des conditions de concurrence, que dans celui de la tarification.

Au cours de la discussion qui a suivi cet exposé, plusieurs Conseillers sont intervenus pour expliquer leur point de vue.

\* \*

SECTION SPECIALISEE POUR LES ACTIVITES NON SALARIEES ET LES SERVICES (avis rendus)

# 1. Liberté d'établissement en matière d'assurance directe

Le Conseil a, par lettre du 22 février 1967, saisi le Comité d'un

"Projet de directive du Conseil visant à supprimer en matière d'assurance directe, autre que l'assurance sur la vie, les restrictions à la liberté d'établissement".

La section spécialisée pour les activités non salariées et les services a été déclarée compétente pour cette demande d'avis. Elle a donc créé un groupe de travail "Droit d'établissement assurances", chargé de lui préparer les travaux en la matière (Président, M. ZOLI, Rapporteur, M. van GREUNSVEN). Ce groupe de travail s'est réuni deux fois et a préparé les documents à soumettre à la section spécialisée, qui lors de sa réunion du 16 mai, a adopté son avis en la matière.

Le Comité économique et social en a délibéré lors de sa Session plénière des 30 et 31 mai 1967.(\*)

2. Accès des agriculteurs aux diverses formes d'aides (saisine principale) (\*\*)

Lors de sa réunion du 10 mars, la section spécialisée pour les activités non salariées et les services, chargée par le Bureau du Comité d'émettre un avis sur la

"Proposition d'une directive du Conseil visant la liberté pour les agriculteurs ressortissant d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, d'accéder aux diverses formes d'aides",

avait chargé un groupe de rédaction composé de M. van TILBURG, Rapporteur et de MM. von MANTEUFFEL et PIGA, Co-Rapporteurs, d'élaborer les projets d'avis et de rapport.

Ce groupe de rédaction a terminé ses travaux à la fin du mois d'avril 1967 et a soumis les documents qu'il a élaborés à la section spécialisée pour les activités non salariées et les services qui en a délibéré le 16 mai 1967.

Le Comité économique et social s'est prononcé en la matière lors de sa Session plénière des 30 et 31 mai 1967.

<sup>(\*)</sup> cfr. chapitre III, page 21 de ce bulletin d'information

<sup>(\*\*)</sup> la section spécialisée pour l'agriculture a élaboré un avis complémentaire

# 3. Programme d'action en matière de politique commune de formation professionnelle (saisine complémentaire)

La section spécialisée pour les activités non salariées et les services devait préparer une étude complémentaire sur le

- Programme d'action en matière de politique commune de formation professionnelle"

(Rapporteur : M. WELIMANNS - Allemagne - IIIème Groupe - Intérêt général)

Un groupe de travail "ad hoc" avait été chargé de l'élaboration d'un projet d'étude complémentaire, qui a été ensuite soumis à la section. Lors de sa réunion du 10 mars, la section spécialisée pour les activités non salariées et les services a poursuivi l'examen du document élaboré par son groupe de travail. A l'issue d'une discussion approfondie, elle a estimé opportun de charger un groupe de rédaction, composé de M. WEBER P., Rapporteur et de MM. CHABROL, van GREUNSVEN, RAMAEKERS, SCHRIJVERS, WELIMANNS et ZOLI, de revoir la partie du texte relative aux "professions libérales". Le texte élaboré par M. WEBER P. a été adopté par la section le 16 mai 1967, sous réserve de quelques modifications. Il a ensuite été inséré dans la partie déjà approuvée de l'étude complémentaire qui a été transmise dans son ensemble à la section spécialisée pour les questions sociales, chargée de l'étude à titre principal.

#### Travaux en cours

# 4. Activités non salariées de la recherche de pétrole et de gaz naturel

Par lettre du 11 avril 1967, le Conseil a sollicité l'avis du Comité sur la

"Proposition d'une directive du Conseil concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libere prestation de services pour les activités non salariées dans le domaine de la recherche (prospection et forage) de pétrole et de gaz naturel" (classe 13 CITI).

La directive a pour objet la mise en oeuvre des dispositions du Traité relatives au droit d'établissement et à la libre prestation de services, conformément aux programmes généraux pour la suppression des restrictions.

La libéralisation concerne les activités comprenant la recherche des gisements de pétrole et de gaz naturel, par tous les procédés appropriés, la mise en exploitation d'un gisement précédant l'extraction du pétrole et du gaz naturel ainsi que la préparation du terrain nécessaire à cette fin.

Les activités ont déjà été libéralisées dans la mesure où elles sont effectuées par l'exploitant de la concession de production en vertu d'une directive du 7 juillet 1964, ayant trait aux industries extactives.

La présente proposition de directive doit être considérée comme faisant partie de l'ensemble des mesures de libéralisation qui ont été élaborées ou adoptées jusqu'ici dans le secteur du pétrole et du gaz naturel.

Considérant qu'il s'agissait essentiellement d'une question ayant trait à la réalisation de la liberté d'établissement et à la libre prestation de services, le Bureau du Comité a chargé la section spécialisée pour les activités non salariées et les services de l'élaboration d'un avis en la matière.

La section spécialisée pour les activités non salariées et les services, lors de sa réunion du 16 mai, a constitué un groupe de travail, composé de M. RENAUD, Président, M. PIGA, Rapporteur et de MM. AMEYE, SEILER, van TILBURG, WEBER P., membres, chargé de lui préparer les travaux. Cependant, le problème de l'utilité d'un avis complémentaire par la section spécialisée pour les questions économiques a été soulevé. Le Bureau du Comité a invité la section spécialisée pour les activités non salariées et les services à examiner dans quelle mesure elle juge utile de recueillir cet avis complémentaire sur certains aspects de la directive.

Dans sa séance du 9 juin, qui a eu lieu à Pont-à-Mousson (France), dans le cadre de la Conférence internationale sur les

aspects économiques de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services dans la C.E.E., la section a convenu de renvoyer cette question à son groupe de travail qui doit se réunir le 12 juillet.

# 5. <u>Liberté d'établissement pour les activités non salariées de l'architecte</u>

Par lettre du 6 juin, le Conseil a transmis au Comité économique et social une demande d'avis sur trois propositions de directive concernant le droit d'établissement et la libre prestation de services pour les activités non salariées de l'architecte.

La première proposition de directive prévoit la suppression des restrictions au droit d'établissement et à la libre prestation de services en faveur des architectes et des associations d'architectes ayant pris la forme de sociétés au sens de l'article 58. Là où l'inscription à des organisations professionnelles de droit public est obligatoire, la possibilité d'une inscription à ces organisations devra être rendue possible pour tous les bénéficiaires. D'autre part, en cas de prestation de services, est prévue la possibilité d'imposer au bénéficiaire une information préalable de son intention d'effectuer ladite prestation adressée à l'autorité compétente.

La seconde proposition de directive vise à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres concernant les activités non salariées de l'architecte, dans la perspective de l'accès aux activités en cause et de l'exercice de celles-ci sur le territoire de la Communauté. Chaque Etat membre reconnaîtra les titres délivrés par les autres Etats membres, en leur donnant le même effet sur son territoire qu'aux titres qu'il délivre. L'article 2 de la directive énumère, par pays, les établissements dont le diplôme de fin d'études en architecture est pris en considération pour la reconnaissance du titre.

La troisième proposition de directive vise la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant le cas de certains professionnels de l'architecture disposant d'autres titres de formation que ceux prévus à l'article 2 de la précédente proposition de directive.

La coordination complète ne pouvant être réalisée que progressivement, il convient, dans une première étape, de prévoir une épreuve sur titres permettant d'attester principalement par l'examen de leur formation, de leur oeuvre architecturale et de l'expérience acquise, le niveau de formation auquel ces professionnels sont parvenus.

A ces trois propositions de directive s'ajoute un projet de recommandation du Conseil concernant les Luxembourgeois porteurs d'un diplôme en architecture délivré dans un Etat tiers. Il vise à faciliter aux ressortissants du Grand-Duché l'accès aux activités non salariées de l'architecture et leur exercice à l'intérieur de la Communauté, par la reconnaissance de ces diplômes sur les territoires des autres Etats membres.

La section spécialisée pour les activités non salariées et les services a été saisie par le Bureau du Comité de préparer un avis sur l'ensemble de ces trois directives.

# 7. Liberté d'établissement pour les activités non salariées de distribution de films

Par lettre du 6 juin 1967, le Conseil a consulté le Comité économique et social sur un

"Projet de directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement pour les activités non salariées de distribution de films".

La liberté d'établissement dans le domaine de la cinématographie avait déjà fait l'objet de deux directives arrêtées par le Conseil. Un nouveau projet de directive en la matière vient de lui être transmis par la Commission. Il concerne les activités non salariées de distribution de films.

Sont considérées comme activités de distribution (y compris la location) de films toutes les activités comportant disposition des droits d'exploitation économique d'un film en vue de sa diffusion commerciale dans un marché déterminé et la cession, à titre temporaire, des droits de représentation publique à tous ceux qui organisent directement de telles représentations dans le pays d'accueil. Les Etats membres seront tenus de supprimer les restrictions au droit d'établissement en la matière dans un délai de six mois à compter de la notification de la directive.

Le projet de directive ne concerne pas la prestation de services. Des études sur la coordination des dispositions concernant les garanties en matière de crédit sont encore en cours en vue de la libération de cette activité.

Le Bureau du Comité, estimant que les problèmes considérés relèvent de la compétence de la section spécialisée pour les activités non salariées et les services, lors de sa réunion de la fin du mois de juin, a chargé cette section de la préparation des travaux du Comité en la matière.

Il faut rappeler d'autre part que la section spécialisée pour les activités non salariées et les services avait préparé les avis du Comité relatifs aux deux précédentes directives concernant la cinématographie.

\* \*

#### SECTION SPECIALISEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

La section spécialisée pour le développement de l'Outre-Mer s'est réunie le 11 avril pour procéder à un échange de vues sur les grandes lignes des problèmes que M. ROCHEREAU, Membre de la Commission de la C.E.E., traitera dans l'exposé qu'il fera devant le Comité économique et social sur la mise en oeuvre de la Convention de Yaoundé, lors de la Session plénière de fin avril. (\*)

La discussion a porté en particulier sur le rôle du Comité en ce qui concerne les relations de la C.E.E. avec les pays en voie de développement.

<sup>(\*)</sup> cfr. chapitre II, page 7 de ce bulletin d'information

#### SECTIONS SPECIALISEES NUCLEAIRES

Lors de la Session de mai, M. DE GROOTE, Membre de la Commission de la C.E.E.A., avait envisagé, dans un exposé devant l'Assemblée plénière, d'informer les membres du Comité sur un certain nombre de problèmes actuels de la Commission d'Euratom.

M. DE GROOTE a communiqué une liste de sujets qui présentent un intérêt pour le Comité économique et social et qui, tout en ne se prêtant pas, ou pas encore, à une consultation formelle du Comité, mériteraient l'attention de celui-ci.

Le premier thème pourrait être une information détaillée du Comité sur le "Guide Euratom pour l'évaluation du prix de revient du kwh nucléaire". Ce manuel a été établi afin d'élaborer une méthode uniforme de calcul du coût de l'énergie produite et de faciliter ainsi la comparaison des estimations émanant de sources diverses.

Comme deuxième sujet, M. DE GROOTE suggère d'examiner le problème de la sécurité de l'approvisionnement, telle qu'elle se présente, vue sous l'angle des combustibles nucléaires. L'énergie nucléaire offre, en effet, dans ce domaine, des avantages réels que la Commission serait heureuse de pouvoir discuter avec le Comité.

Dans le même ordre d'idées, M. DE GROOTE cite un troisième thème que le Comité économique et social avait déjà eu l'occasion d'aborder au moment de l'établissement de son avis sur le premier programme indicatif de la Commission d'Euratom. Il s'agit ici des éléments d'une éventuelle politique communautaire d'approvisionnement en matière nucléaire. Un certain nombre de nouvelles données peuvent être signalées dans ce domaine et il semble qu'elles mériteraient d'attirer l'attention du Comité économique et social.

Un quatrième complexe est celui des questions sociales, soulevé par le passage de l'énergie nucléaire au stade industriel. L'intérêt que le Comité économique et social a toujours porté à ces questions est également certain.

Enfin, il reste l'ensemble des problèmes industriels soulevés par la réalisation des objectifs du premier programme indicatif. Ayant pris connaissance des différents sujets évoqués par M. DE GROOTE, le Bureau du Comité a décidé de communiquer, pour information, aux membres des deux sections spécialisées nucléaires du Comité, le texte de la lettre de M. DE GROOTE. Le Président prendra contact avec le nouvel exécutif fusionné pour que soient fournies aux sections spécialisées intéressées du Comité économique et social, les informations détaillées sur l'ensemble des thèmes évoqués.

#### CEREMONIES OFFICIELLES ET RECEPTIONS DU PRESIDENT DU COMITE

# Le Président du Comité est invité par le Parlement européen à prendre part à la commémoration solennelle du 9 mai

Le 9 mai 1967, le Parlement européen a consacré une partie de sa Session à la commémoration solennelle de la signature des Traités de Rome et de la déclaration faite par Robert SCHUMANN, le 9 mai 1950.

M. L. MAJOR, Président du Comité économique et social, invité à prendre part avec les Présidents des autres institutions des Communautés, à cette séance commémorative, n'a pu, pour des raisons impérieuses, se rendre à Strasbourg.

Il a fait parvenir à M. A. POHER, Président du Parlement européen, le télégramme suivant :

"Vous remercie vivement ainsi que vos collègues pour invitation à séance commémorative et dîner du 9 mai. Regrette beaucoup de ne pouvoir me trouver à Strasbourg en cette circonstance pour évoquer avec vous les grands problèmes de l'heure qui ne manqueront pas d'avoir une répercussion décisive sur l'avenir de l'Europe. Vous prie m'excuser et transmettre mes regrets aux membres du Bureau".

# Le Président du Comité se rend à Rome pour le 10ème anniversaire de la signature des Traités

Invité par le Président de la République italienne à assister avec les Présidents de toutes les institutions de la Communauté aux cérémonies officielles commémorant le 10ème anniversaire de la signature des Traités de Rome, M. L. MAJOR, Président du Comité économique et social s'est rendu le 29 mai 1967 dans la capitale italienne.

Il était accompagné de M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité.

\*

#### Le Bureau du Comité et la section spécialisée pour les transports sont reçus par la ville d'Anvers

Les membres du Bureau du Comité économique et social se sont réunis le 28 juin 1967, dans l'Hôtel de ville d'Anvers, où ils ont été reçus par M. L. MAJOR, Président.

La section spécialisée pour les transports s'est également réunie à Anvers.

En l'honneur de ses hôtes européens, la ville a organisé un certain nombre de manifestations.

Après une réception à l'Hôtel de ville, une visite des installations portuaires de la ville a eu lieu à bord d'une unité de l'armement FLANDRIA, où un lunch a été servi.

Une visite guidée des monuments de la ville d'Anvers, ainsi que de la "Maison de Rubens" a également été prévue pour les personnes intéressées.

Le soir, les Chambres de commerce et d'industrie d'Anvers et les sections syndicales d'Anvers de la C.S.C., de la F.G.T.B. et de la C.G.S.L.B., ont reçu à dîner à la "Maison de Rubens", les membres du Bureau du Comité et de la section spécialisée pour les transports.

<del>\*</del>

×

# M. W. HALLSTEIN, Président de la Commission de la C.E.E., est reçu par le Comité (\*)

A l'issue du discours d'adieu prononcé par M.W. HALLSTEIN, lors de l'Assemblée plénière du 29 juin 1967, un vin d'honneur a été offert par le Président et les membres du Comité.

Les fonctionnaires du Secrétariat du Comité, les représentants des secteurs professionnels de l'Europe, des hauts fonctionnaires des autres Institutions européennes et les représentants de la presse ont également été invités à ce vin d'honneur.

<sup>(\*)</sup> cfr. chapitre IV , page 25 de ce bulletin d'information

#### VIII

## COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA C.E.E. et de la C.E.E.A. ET

#### COMITE CONSULTATIF DE LA C.E.C.A.

### Réunion conjointe des deux Bureaux

Le 14 avril 1967, le Président du Comité économique et social, M. L. MAJOR, a rencontré à Paris, M. J. MARTIN, Président du Comité consultatif de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

A la suite de leur entretien, le Bureau du Comité consultatif a suggéré qu'une rencontre ait lieu avec le Bureau du Comité économique et social. Cette rencontre officieuse a été fixée au 27 juin 1967.

Deux questions ont été examinées au cours de cette rencontre :

- perspective de la fusion des Institutions et les conséquences éventuelles pour les deux organes consultatifs,
- organisation éventuelle d'échanges d'informations systématiques sur les travaux des deux Comités, en matière de politique énergétique, de politique régionale et de problèmes de reconversion, de programmes prévisionnels charbonacier et de politique conjoncturelle.

Etant donné qu'aux termes du Traité sur la fusion, seuls les Conseils et les Commissions deviennent communs au 1er juillet 1967 et que tous les autres organes demeurent inchangés, les deux organes consultatifs continuent à fonctionner séparément. La Commission unique, comme le Conseil unique, se réunira tantôt avec les compétences du Traité de Rome, tantôt avec celles du Traité de Paris. S'il est demandé de faire recours aux organes consultatifs dans le premier cas, la Commission ne peut saisir que le Comité écomomique et social; dans le deuxième cas, elle ne peut saisir que le Comité consultatif de la C.E.C.A. Quand la Commission unique aura

à demander un avis aux deux Comités dans le cadre de leurs Traités respectifs, une procédure "ad hoc" pourrait être mise au point pour l'information respective. Le cas s'est déjà produit dans le passé et des contacts ont eu lieu entre les deux Comités. Il s'agissait d'une demande d'avis ayant pour objet le mémorandum sur la politique commune de l'énergie, élaboré par le groupe de travail interexécutif.

Toutefois, il faut en ce domaine agir avec beaucoup de prudence, les Comités ne pouvant s'appuyer sur aucun texte pour proposer des initiatives.

Les membres des Bureaux des deux Comités consultatifs ont constaté que cette nouvelle rencontre (\*) leur a permis de mieux comprendre les possibilités de l'autre.

<sup>(\*)</sup> un premier contact entre les membres des deux bureaux a eu lieu le 6 avril 1966 cfr. bulletin d'information n° 1/66 , chapitre VIII, page 64

#### DEMISSIONS ET NOMINATIONS

#### M. SCHNIEDERS remplace M. von MANTEUFFEL

1

Au cours de leur Session des 10 et 11 mai 1967, les Conseils ont nommé M. R. SCHNIEDERS, de nationalité allemande, comme membre du Comité économique et social, en remplacement de M. von MANTEUFFEL, démissionnaire.

Invité à participer à la 62ème Session plénière du Comité, les 30 et 31 mai 1967, M. R. SCHNIEDERS a été officiellement installé dans ses nouvelles fonctions.

M. R. SCHNIEDERS a également été nommé membre des deux sections spécialisées dans lesquelles siégeait M. von MANTEUFFEL, à savoir :

- la section spécialisée pour l'agriculture et
- la section spécialisée pour les activités non salariées et les services.

M. R. SCHNIEDERS est né le 2 novembre 1926 à Neuenkirchen. Il est diplômé en agronomie et il occupe actuellement les fonctions de Chef de division à la Fédération allemande des agriculteurs (Abteilungsleiter im Deutschen Bauernverband).

Au sein du Comité, M. R. SCHNIEDERS fait partie du Ier Groupe (Groupe des employeurs).

#### Démission de M. HIERONIMI

M. HIERONIMI a fait connaître au Président du Comité, le 16 mai 1967 que, à partir du 1er janvier 1968, il présidera le Conseil d'administration d'une importante entreprise industrielle.

M. HIERONIMI se voit donc dans l'obligation de présenter sa démission. Les Conseils n'ayant pas encore désigné son successeur au Comité, M. HIERONIMI compte cependant poursuivre formellement l'exercice de son mandat jusqu'au 30 septembre prochain.

M. HIERONIMI est membre du Comité économique et social depuis le 25 avril 1962 où il avait été désigné au titre de représentant du commerce. Il fait partie du Ier Groupe du Comité (Groupe des employeurs).

# M. HAFERKAMP quitte le Comité pour faire partie de l'Exécutif unifié

Le 1er juillet 1967, M. Wilhelm HAFERKAMP, membre du Comité économique et social, de nationalité allemande, a été désigné par la Conférence des Etats membres, comme membre de la Commission des Communautés européennes.

De ce fait, M. HAFERKAMP a présenté sa démission de membre du Comité économique et social.

M. HAFERKAMP, qui était membre du Comité depuis le 24 février 1964, faisait partie du IIème Groupe du Comité économique et social (Groupe des travailleurs).

#### Changements au sein de certaines sections spécialisées et Sous-Comités

Au cours de sa Session plénière des 30 et 31 mai 1967, le Comité économique et social :

- a marqué son accord pour le remplacement de M. KRAMER par M. PICKERT au sein de la section spécialisée pour les transports et
- a approuvé le remplacement de M. HIERONIMI par M. PICKERT au Sous-Comité "Conjoncture".
- M. PICKERT, ainsi que MM. KRAMER et HIERONIMI, font partie du Ier Groupe du Comité (Groupe des employeurs).

## VISITES D'INFORMATION AU COMITE

## 1. Cercle féminin d'éducation civique de Basse-Saxe

2 et 3 mai 1967

: Un groupe, composé de 32 femmes du cercle feminin d'éducation civique de Basse-Saxe (Frauenarbeitkreises für Staatsbürgerliche Bildung in Niedersachsen), a effectué les 2 et 3 mai 1967, une visite d'information aux institutions des Communautés européennes.

Dans le cadre de cette visite, les participantes ont été reçues au siège du Comité économique et social, le 3 mai dans l'aprèsmidi. Le groupe a pu entendre un exposé sur "le rôle et les activités du Comité économique et social", présenté par M. O. KUBY, chef de division au Secrétariat du Comité.

Les organisateurs de la rencontre avaient exprimé le désir de voir souligner dans cet exposé les activités du Comité en ce qui concerne plus particulièrement la défense des consommateurs.

La participation aux débats de M. RAMAEKERS, membre du Comité économique et social, où il représente le secteur de la consommation, a permis aux visiteuses d'avoir des précisions sur les divers aspects de cette question qui les intéressent tout particulièrement.

## 2. Groupe de conférenciers du Bureau des Communautés à Bonn

17 et 18 mai 1967

Le Bureau des Communautés européennes à Bonn, dispose d'un groupe de conférenciers auxquels il est fait recours lorsque des conférences doivent être prononcées en Allemagne sur les Communautés européennes.

Afin de compléter la formation de ces conférenciers et de mettre à jour leurs connaissances, le Bureau de Bonn a organisé pour un certain nombre d'entre eux, les 17 et 18 mai, une visite d'information au siège des institutions des Communautés européennes à Bruxelles et à Luxembourg.

Ce premier groupe, composé principalement de responsables du "Europäisches Bildungs-werk" et du Bureau "Bonner Bericht" a été reçu au siège du Comité économique et social, le 17 mai 1967.

Un exposé sur le Comité économique et social a été présenté aux visiteurs. Il a été suivi d'une discussion générale au cours de laquelle les participants ont essayé de dégager quelle était l'influence du Comité, en particulier sur la formation de la politique agricole commune et sur celle de la politique sociale commune.

La visite d'un deuxième groupe de conférenciers, responsables européens de "Arbeit und Leben", est prévue pour début juillet.

# 3. Comité européen du "Deutscher Frauenring"

31 mai/1er juin 1967

Le Comité européen du "Deutscher Frauenring" a organisé, avec le concours du service de presse et d'information des Communautés, une visite d'information auprès des institutions européennes pour un groupe de 25 personnes.

Cette délégation, composée des membres les plus représentatifs du "Deutscher Frauen-ring" au niveau fédéral, a été reçue au Comité économique et social, le 1er juin 1967.

Un exposé sur "le rôle et les fonctions du Comité économique et social en ce qui concerne la défense des consommateurs" a été présenté aux participantes par M.LEINER Administrateur au secrétariat du Comité.

## 4. Comité "Démocratisation de l'économie" (C.I.S.L.)

19 et 20 juin 1967

Une visite d'information a été organisée au siège de la Commission de la C.E.E. les 19 et 20 juin pour un groupe du Comité "Démocratisation de l'économie du Secrétariat syndical européen de la C.I.S.L.

Les participants, ayant exprimé le désir de mieux connaître le Comité économique et social, un exposé sur les "tâches et les travaux du Comité leur a été présenté par M. VANHAEVERBEKE, Chef de Cabinet du Secrétaire Général du Comité, au siège même de la Commission, le 19 juin 1967.

# LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES DECLARATIONS PUBLIQUES

#### 10ème anniversaire de la signature des Traités de Rome

#### a) Mémorandum CISL/CISC

.

A l'occasion de l'anniversaire de la signature des Traités de Rome, le Secrétariat syndical européen (CISL) et l'organisation européenne de la CISC ont adressé en commun aux gouvernements des Etats membres des Communautés un mémorandum dans lequel les deux mouvements syndicaux se prononcent sur les problèmes actuels et qu'ils considèrent comme particulièrement importants:

- extension géographique de la Communauté
- renforcement des structures démocratiques de la Communauté.

Dans ce contexte, le mouvement syndical a demandé que les pouvoirs du Parlement européen soient étendus notamment dans le contrôle de la gestion communautaire et a déclaré :

"Les compétences du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL doivent être augmentées et le Comité doit être doté du droit d'initiative".

#### b) Déclaration de la C.I.S.C.

Outre le mémorandum cité ci-dessus, le Comité de l'organisation européenne de la C.I.S.C. (Confédération internationale des syndicats chrétiens), réuni sous la présidence de M. A. COOL, son Président, a adopté, <u>le 13 avril 1967</u>, le texte d'une déclaration dans laquelle il manifeste la vive inquiétude des travailleurs qu'il représente, en ce qui concerne l'orientation démocratique et sociale de la Communauté. Dans cette déclaration, le Comité de l'organisation européenne de la C.I.S.C. a notamment demandé que :

- "Le Conseil se réunisse au niveau des ministres des affaires sociales, avant la fin du mois de mai et qu'il reçoive une délégation syndicale européenne CISL/CISC avant cette réunion.

Il fait appel au Parlement européen, à la Commission de la C.E.E. et au COMTE ECOMOLIQUE ET SOCIAL pour qu'ils appuient cette demande...".

**,** 

### Intervention de M. MAJOR, Président du Comité économique et social :

### a) au "Cercle de l'Opinion" à Paris

Le 14 avril 1967 a eu lieu à Paris un déjeuner-débat organisé par le cercle de "L'Opinion en 24 heures", ayant comme thème :

"Le syndicalisme et l'Europe" (70.000.000 de salariés).

M. Louis MAJOR, Député d'Anvers, Secrétaire Général de la Fédération générale des travailleurs belges et Président du Comité économique et social des Communautés européennes, en a été l'hôte d'honneur. Participaient également à ce débat, M. Jean MONNET, Président du Comité pour les Etats-Unis d'Europe, ainsi que

#### M. Maurice BOULADOUX

: Président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.C.), membre du Bureau du Comité économique et social des Communautés européennes;

#### M. Albert GENIN

: membre du Bureau de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.); Président de la section agricole du Comité économique et social des Communautés européennes;

#### M. Léon GINGEMBRE

: délégué général de la Confédération des petites et moyennes entreprises (P.M.E.), membre du Conseil économique et social, membre du Bureau du Comité économique et social des Communautés européennes:

#### M. André MALTERRE

- : questeur au Conseil économique et social, Président de la Confédération générale des cadres (C.G.C.), membre du Comité économique et social des Communautés européennes;
- M. Camille MOURGUES
- : Secrétaire confédéral de la Confédération générale du travail - Force ouvrière, membre du Comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.), membre du Comité économique et social des Communautés européennes;

#### M. Jean de PRECIGOUT

: Président de l'Union des industries textiles, membres du Conseil économique et social, Président de la section spécialisée pour les questions économiques du Comité économique et social des Communautés européennes.

Le débat a été présidé par :

#### M. Emile ROCHE

: Président du Conseil économique et social français, ancien Président et membre du Comité économique et social des Communautés européennes, Président d'honneur du Cercle de l'Opinion.

Dans sa déclaration, M. Louis MAJOR, a entre autres, expliqué le rôle joué par le Comité économique et social dans le contexte communautaire et a précisé la part que les représentants syndicaux y tenaient.

Les autres membres du Comité économique et social ont apporté dans la discussion des éléments complémentaires aux déclarations du Président, M. Louis MAJOR.

L'influence du mouvement syndical dans la formation de l'idée européenne dans toutes les branches d'activités et dans tous les secteurs économiques a été amplement démontrée.

### b) à l'Association des amis du Président Robert SCHUMANN

Les 17 et 18 juin 1967, des journées d'étude ont été organisées par l'Association française des "Amis du Président Robert SCHUMANN" sur le thème :

"1950 - 1980, Communautés européennes : Bilan et perspectives"

Le Président du Comité économique et social, M. L. MAJOR, invité à prendre part à cette rencontre, qui a eu lieu le 16 juin au siège des Communautés européennes à Paris, a prononcé un exposé sur :

"La politique sociale et le système économique européen",

devant un auditoire composé, dans sa grande majorité, de jeunes universitaires syndicalistes et parlementaires européens.

Comme il l'avait déjà fait au "Cercle de l'Opinion", quelques semaines auparavant, M. L. MAJOR a, dans son exposé, traité également du rôle joué par le <u>COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL</u> dans la préparation des décisions communautaires et, en particulier, dans celle de la politique sociale européenne.

\* \*

# Montréal: 13 - 20 mai 1967 - XXIème Congrès de la C.C.I

Le XXIème Congrès de la Chambre de commerce internationale (C.C.I.) s'est tenu à Montréal, du 13 au 20 mai 1967.

Conformément à la conception des congrès de la C.C.I., l'un des objectifs principaux de ces Congrès est de permettre aux hommes d'affaires d'étudier à fond une question économique de grande actualité et intéressant les milieux économiques privés et d'orienter la pensée et les activités futures de la C.C.I. sur cette question.

Le thème du congrès de Montréal était :

Ì

"L'entreprise privée dans le monde en évolution".

Le Président du Comité économique et social, M. L. MAJOR, qui avait été invité es qualité à prendre part aux travaux du Congrès de la C.C.I, n'a pu se rendre à Montréal comme il l'avait prévu. Il a demandé à M. de PRECIGOUT, Membre du Bureau du Comité économique et social et Président de la section spécialisée pour les questions économiques — qui participait déjà au Congrès de la C.C.I. à titre personnel, en qualité de membre de la délégation française — de bien vouloir représenter officiellement le Comité à cette manifestation et éventuellement d'intervenir dans les débats pour préciser le rôle et l'activité du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL.

Le Secrétaire Général du Comité, M. Jacques GENTON, a accompagné M. de PRECIGOUT et représenté avec lui le Comité au Congrès de la C.C.I.

<del>\*</del>

# A la 4ème conférence des syndicats des travailleurs agricoles de la C.I.S.L.

La 4ème conférence des syndicats des travailleurs agricoles (C.I.S.L.) dans la C.E.E. s'est tenue à Narbonne, les 25 et 26 mai 1967.

Les sujets abordés au cours de cette conférence concernent surtout la participation des organisations de travailleurs agricoles à la mise en oeuvre d'une politique commune entre les six pays.

Quatre résolutions ont été adoptées par la conférence au cours de laquelle ont pris la parole notamment :

Pour la Commission de la C.E.E.: M. J. NEIRINCK, Directeur Général de la Direction générale des affaires sociales de la C.E.E. (M. LEVI SANDRI et M.S. MANSHOLT, Vice-Présidents de la C.E.E. n'ayant pu, pour des raisons impérieuses, se rendre à Narbonne comme prévu).

Pour le Parlement européen : M. VREDELING, Membre du Parlement.

Pour le Comité économique et social : M.A. ROSSI, Membre du Comité économique et social qui prenait surtout part au débat en qualité de membre de la section spécialisée pour l'agriculture du Comité.

M.A. ROSSI a déclaré, dans son intervention, que l'existence du Comité économique et social et sa méthode de travail dynamique avaient permis une plus grande démocratisation de l'Europe.

Outre l'intérêt des pourparlers avec le COPA, en ce qui concerne les intérêts réciproques, il faudrait intensifier la collaboration des syndicats européens des travailleurs agricoles qui ne sont représentés au sein du Comité économique et social que par un seul représentant qui est M. ROSSI, lui-même.

Au cours de la discussion, M. ROSSI a fait ressortir qu'au sein du Comité économique et social les partenaires sociaux s'expliquent sur leurs conceptions et leurs intérêts divergents.

Un passage sur le Comité économique et social, en ce sens, a été inséré, à la demande de M. ROSSI, dans la résolution générale de la conférence.

Le Président du Comité économique et social, M. L. MAJOR, invité à prendre part à la manifestation de Narbonne, n'a malheureusement pas pu s'y rendre. Aussi a-t-il confié à M. ROSSI et à M. van TILBURG, remplacé par M. HOFFMANN, membre de la section spécialisée pour les questions sociales du Comité, d'être ses représentants comme ceux du Comité.

Le Secrétaire Général du Comité économique et social, s'y est fait représenter par M. O. KUBY, Chef de division au Secrétariat.

# Le Comité économique et social au Congrès de la mutualité, du crédit et de la coopération agricoles

Le 49ème congrès de la Confédération nationale de la mutualité de la coopération et du crédit agricoles (C.N.M.C.C.A.) s'est déroulé à Vittel, du 26 au 31 mai 1967.

Plusieurs rapports y ont été présentés. L'un d'entre eux, fait par M. Henri CANONGE, Secrétaire général de la Confédération et membre du Comité économique et social, a permis de retracer l'évolution du marché commun au cours de l'année écoulée.

Un autre rapport, présenté par M. LAUR, Vice-Président de l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole, a traité en détail de la participation de la profession agricole à la réalisation du marché commun et s'est révélé particulièrement intéressant pour le Comité économique et social.

Dans ce rapport, M. LAUR a souligné notamment l'insuffisance actuelle des contacts entre la Commission européenne et les professionnels agricoles. Les consultations portent généralement, a-t-il précisé, sur des questions techniques, la Commission européenne cherchant à recueillir les informations qui lui font défaut. Mais, a-t-il ajouté, elle ne consulte que très rarement les professionnels agricoles sur des problèmes généraux d'ordre politique et encore moins souvent sur des décisions à caractère politique. Les contacts à échelon élevé, entre la Commission et les organisations agricoles à six (COPA et COGECA) sont irréguliers et insuffisamment préparés.

"... les organisations agricoles doivent entrer dans la voie d'une intégration plus poussée de la profession au niveau communautaire... certaines améliorations au fonctionnement du COPA ont proposé parmi celles-ci, la nécessité d'établir une liaison plus étroite avec le COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL".

M. DELEAU, Président de l'Association française des producteurs de blé, répondant à M. LAUR, en sa qualité de Vice-Président du COPA, a, entre autres, estimé qu'il était encore trop tôt pour envisager une organisation syndicale communautaire.

Le Secrétaire Général du Comité économique et social, Monsieur Jacques GENTON, avait été invité à participer au congrès de Vittel.

<del>'</del> \*

# Le Comité économique et social et le rapprochement des législations dans une question parlementaire

Dans une réponse à une question posée par M. DERINGER, membre du Parlement européen, sur le programme général pour le rapprochement des législations que la Commission doit soumettre prochainement au Conseil, celle-ci a précisé que :

"dans ce programme, elle traitera aussi de la question de la coopération qu'elle établira avec le Parlement européen, le COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, les spécialistes du droit et les intéressés".

#### IIX

#### NOUVELLES DIVERSES

### Participation à différents congrès, conférences, colloques

### 3-5 avril 1967 - le Club "Technique et démocratie" et le sous-développement

Le club "Technique et démocratie" (France) a organisé, du 3 au 5 avril 1967 à Paris, un colloque sur "un projet de plan mondial pour la résorption du sous-développement" en liaison avec le Centre international pour le développement et l'Institut de généralisation de la recherche opérationnelle et sous le patronnage de la "Society for international development".

L'important projet, élaboré par les promoteurs du colloque, a été mis à la disposition de tous les participants, représentants de vingt-sept nations et de nombreuses institutions internationales.

Le Secrétaire Général du Comité économique et social, Monsieur Jacques GENTON, a présidé ce colloque.

## <del>:</del> ×

### 6-7 avril 1967 - Réunion à Rome du Comité d'entente des jeunes agriculteurs

Il y a neuf ans, de jeunes dirigeants agricoles, soucieux de participer à la construction de l'Europe agricole, créaient le Comité d'entente des organisations syndicales et professionnelles des jeunes agriculteurs des pays de la C.E.E.

Les 6 et 7 avril 1967, cinquante de ces jeunes agriculteurs, venus des six pays, répondant à l'appel des dirigeants des organisations, membres du Comité d'entente, se sont réunis à Rome dans le

cadre des célébrations du dixième anniversaire de la signature des Traités de Rome. Tout comme le COPA (novembre 1966) et le COGECA (février 1967), les jeunes agriculteurs ont voulu faire le point avant d'aborder le grand tournant de 1968, celui de la mise en place générale de la politique agricole commune.

Ont également participé à la rencontre, plusieurs personnalités internationales et nationales.

Parmi les orateurs figurait M. Albert GENIN, Président de la section spécialisée pour l'agriculture du Comité économique et social.

<del>(</del> \*

## 12, 13 et 14 avril 1967 - Réunion constitutive du Comité commun de la CEA et de la FIPA

Les 12, 13 et 14 avril 1967, s'est tenue à Paris, la réunion constitutive du Comité commun de la Confédération européenne de l'agriculture (CEA) et de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA).

Cette réunion marque la fin de la division entre l'organisation représentative de la Communauté européenne et le Comité régional "Europe" de la FIPA. Ce Comité commun se réunira deux fois par an. Sa prochaine session aura lieu en novembre à Rome.

Le Comité commun a procédé à l'élection de son bureau. M. BOON, Président de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles belges et membre du Comité économique et social, a été élu Président.

M. BREART, délégué de l'Assemblée permanente des chambres françaises d'agriculture pour les affaires internationales qui est également membre du Comité économique et social, a été élu Vice-Président ainsi que MM. REHWINKEL et KNOWLES.

\*

#### 14 avril 1967 - M. Louis MAJOR au "Cercle de l'Opinion" à Paris

Voir chapitre X, page 61, de ce bulletin d'information.

<del>\*</del>

### 25 avril 1967 - Assemblée générale du COMITEXTIL

Le Comitextil (Comité de coordination des industries textiles de la C.E.E.) a tenu son assemblée générale le 25 avril 1967.

A la suite de cette assemblée générale, un déjeuner a été organisé au cours duquel, le Dr. Hans O.R. KRAMER, membre du COMITEXTIL et Vice-Président du Comité économique et social a été invité à prononcer un exposé.

M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité, a participé à cette manifestation. Il était accompagné de son chef de cabinet, M. VANHAEVERBEKE.

\*

### 10 mai 1967 - l'Europress club et la recherche scientifique et technologique

Le 10 mai 1967, l'Europress club a invité M. RUBINACCI, Ministre de la recherche scientifique et technologique de la République italienne, à venir prononcer une allocution sur la "Recherche scientifique et technologique en Europe".

Le Secrétaire Général, invité à participer à cette manifestation, qui s'est déroulée à la Maison de l'Europe à Bruxelles, était représenté.

÷

# 13-20 mai 1967 - Montréal - XXIème congrès de la Chambre de commerce international (C.C.I.)

Voir chapitre X, page 63, de ce bulletin d'information.

\* \*

## 17 mai 1967 - "Une porte s'ouvre" - Un film sur la réadaptation et la reconversion

A l'initiative du Service commun de presse et d'information des Communautés européennes, un film en couleurs (35 mm), d'une durée de 40 minutes environ, a été réalisé par une équipe européenne de cinéastes, dirigée par le metteur en scène, Michel ALEXANDRE.

Sous le titre "Une porte s'ouvre", il vise à informer l'opinion publique sur les moyens mis en oeuvre conjointement par les gouvernements et les Communautés européennes afin de faciliter la réadaptation des travailleurs et la reconversion des activités industrielles dans les bassins charbonniers et sidérurgiques des pays membres.

A la première du film, le 17 mai 1967 à Bruxelles, le Comité économique et social a été représenté.

<del>\*</del>

# 25 et 26 mai 1967 - 4ème conférence des syndicats des travailleurs agricole (C.I.S.L.) dans la C.E.E.

Voir chapitre X, page 64, de ce bulletin d'information.

\* \*

#### 24+25 mai 1967 - 20ème congrès de l'U.I.A.P.M.I.

Le 20ème congrès de l'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises a eu lieu à Naples, les 24 et 25 mai 1967.

Le Président du Comité économique et social, M. L. MAJOR, ainsi que M. Jacques GENTON, ont été invités à prendre part à cette manifestation.

Empêché de s'y rendre, le Président, M. L. MAJOR, a fait représenter le Comité économique et social par M. Manlio GERMOZZI, Vice-Président du Comité et Secrétaire Général de l'U.I.A.P.M.I. ainsi que par M. L. GINGEMBRE, membre du Bureau du Comité et également Président de l'U.I.A.P.M.I.

Le Secrétariat du Comité économique et social a été représenté par M. Delfo DELFINI, Chef de division.

\* \*

## 26-31 mai 1967 - Congrès de la mutualité, du crédit et de la coopération agricole

Voir chapitre X, page 66, de ce bulletin d'information.

<del>\*</del>

### 6 juin 1967 - "Cercle d'études africaines"

Le "Cercle d'études africaines" à Bruxelles a organisé, le 6 juin 1967, à l'occasion d'un conseil d'association CEE/EAMA, un dîner-débat dont le thème était : "La dégradation des termes de l'échange en Afrique". Le Comité économique et social a été invité, en même temps que les autres institutions, à assister à ce débat.

Il a été représenté par M. BODART, membre du Comité économique et social et qui a été Rapporteur de la section spécialisée pour le développement de l'Outre-Mer lors d'une consultation sur quelques aspects de l'application de la Convention d'association.

Le Secrétariat du Comité économique et social a été également représenté à ce dîner-débat.

**.** \*

## 6, 7, 8 et 9 juin 1967 - Fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports

Les 7, 8 et 9 juin 1967 a eu lieu à Evian-les-Bains, le congrès statutaire de la Fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports, précédé, le 6 juin, d'une "Journée européenne".

M. L. SCHAUS, Membre de la Commission de la C.E.E. et Président de son groupe "Transports", a parlé des "problèmes actuels de l'intégration européenne".

M. A. BERTRAND, Ministres belge des transports et Président en exercice du Conseil de Ministres de la C.E.E., a fait un exposé sur "L'orientation de la politique commune des transports".

Parmi les experts, M. BAKKEREN, Secrétaire du Comité économique et social des Pays-Bas, section "Transports", a parlé du "rôle de la concurrence dans la politique européenne des transports".

A la séance de clôture du Congrès statutaire, M. A. CCOL, Président de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. et membre du Comité économique et social (où il est Président de la section spécialisée pour les transports et du Sous-Comité "Politique économique à moyen terme") a présenté un remarquable exposé sur l'orientation des structures et de l'action syndicale. Il a principalement axé ses déclarations sur la politique sociale dans la Communauté économique européenne et sur la restructuration des formes syndicales au niveau européen.

Plusieurs "Résolutions" ont été adoptées à la fin du Congrès.

Le Secrétaire Général, qui a été invité à assister à la manifestation, s'y est fait représenter.

\*

### 7, 8 et 9 juin 1967 - Fédération française des transports routiers

Le Président et le Secrétaire Général du Comité économique et social ont été invités à participer à la séance plénière du Conseil national de la Fédération française des transports routiers dont le Président, II. RENAUD, est membre du Comité économique et social. Cette réunion s'est tenue à Nice, le 9 juin 1967.

\* **\*** 

## 8/11 juin 1967 - VIIIèmes Etats généraux des communes d'Europe

Les VIIIèmes Etats généraux des communes d'Europe se sont tenus du 8 au 11 juin à Berlin. Y participaient plusieurs milliers de maires, conseillers municipaux, conseillers généraux et conseillers provinciaux des divers pays démocratiques de l'Europe. Le thème choisi pour ces Etats généraux était :

"Les structures démocratiques dans l'Europe de demain : le rôle des communes dans une Europe fédérale : le renforcement de la commune, fondement de l'Etat".

Outre une résolution à caractère général, trois résolutions sur des thèmes particuliers ont été adoptées :

- la première, sur les conséquences de l'intégration économique pour les autorités locales,
- la seconde sur les structures démocratiques de l'Europe,
- la troisième, sur le Conseil des communes d'Europe et ses tâches.

Ces résolutions ont été présentées par M. Gaston DEFERRE, Maire de Marseille.

M. ZOLI, membre du Comité économique et social, assistait aux Etats généraux des communes d'Europe en sa qualité de membre de la présidence européenne du Conseil des communes d'Europe.

Le Président du Comité économique et social a été invité à prendre part aux Etats généraux, ainsi que M. Jacques GENTON, Secrétaire Général.

Retenus à Bruxelles par un certain nombre d'engagements antérieurs, ils ont chargé M. Guy VANHAEVERBEKE, Chef de Cabinet, de s'y rendre.

\*

## 9 et 10 juin 1967 - Conférence internationale sur les aspects économiques de la liberté d'établissement dans la C.E.E.

Sous le patronnage de M. COLONNA di PALIANO, membre de la Commission de la C.E.E., l'Université de Nancy a organisé les 9 et 10 juin 1967 à Pont-à-Mousson, une conférence sur

"Les aspects économiques de la liberté d'établissement et de prestation de services dans la C.E.E."

à laquelle ont également été invités les membres de la section spécialisée pour les activités non salariées et les services du Comité économique et social.

En raison de l'importance des sujets traités et du désir exprimé par les services compétents de la Commission de voir participer les milieux économiques et sociaux de la C.E.E. à cette première table ronde organisée par la Communauté, le Président du Comité a autorisé le Président de la section spécialisée pour les activités non salariées et les services à tenir une réunion à Pont-à-Mousson dans le cadre de cette conférence (41ème réunion).

La conférence ainsi que la réunion de la section spécialisée ont eu lieu au Centre culturel des Prémontrès à Pont-à-Mousson (arrondissement de Nancy).

R. Alain PRATE, Directeur général du marché intérieur de la C.E.E. a présenté l'introduction générale.

\* **\*** 

# 16 et 17 juin 1967 - Une rencontre de l'Association des amis du Président Robert SCHUMANN

Voir chapitre X, page 63, de ce bulletin d'information.

# 17 juin 1967 - Fédération française des commissionnaires et auxiliaires des transports

La séance de clôture du XIIIème congrès national de la Fédération française des commissionnaires et auxiliaires des transports, commissionnaires en douane, transitaires, agents maritimes et aériens, a eu lieu à Marseille, le 17 juin 1967.

M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité économique et social, a été invité à y prendre part.

#### ANNEXE

au

BULLETIN D'INFORMATION

DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

- nº 2/67 - mars/juin 1957 -

Eloge funèbre du Dr. K. ADENAUER, ancien Chancelier fédéral

Prononcé par M. Louis MAJOR,
Président du Comité économique et social,
devant la 61ème Assemblée plénière du Comité,
- fin avril 1967 -

### Dr. Konrad ADENAUER, ancien Chancelier fédéral

Konrad ADENAUER est né le 5 janvier 1876 à Cologne. Il fait des études de droit et d'économie politique et sort de l'université après avoir passé le grand examen d'état en droit. Il entre au barreau pour deux ans et exerce, entre 1906 et 1917, différentes activités administratives à la municipalité de Cologne. Il y est d'abord suppléant du bourgmestre, puis il devient lui-même bourgmestre entre 1917 et 1933. Encore aujourd'hui, son nom est étroitement lié à cette ville. Konrad ADENAUER a assumé en même temps des fonctions politiques, telles que Président du Conseil d'Etat prussien, entre 1920 et 1932 et membre du Comité Directeur du Parti Catholique du Centre, jusqu'à la dissolution de celui-ci en 1933. Avec la prise du pouvoir de Hitler, Konrad ADENAUER est démis de toutes ses fonctions et emprisonné plusieurs fois de suite pour des raisons politiques. Après la deuxième guerre mondiale, lors de la fondation de l'Union Chrétien-Démocrate (C.D.U.) dans la zone d'occupation britannique, Konrad ADENAUER est élu à la tête de ce parti. En 1948/1949, il préside le Conseil parlementaire appelé à élaborer une loi fondamentale destinée à se substituer à la constitution et visant à fonder la République fédérale d'Allemagne. Le 15 septembre 1949. Konrad ADENAUER devient premier Chancelier fédéral; il se voit confirmé dans cette fonction lors des élections au Bundestag de 1953, 1957, 1961. Entre mai 1951 et juin 1955, Konrad ADENAUER a exercé en même temps la fonction de Ministre fédéral des affaires étrangères. En octobre 1950, Konrad ADENAUER est élu Président de l'Union Chrétien-Démocrate au niveau du Bund; il a assumé cette charge jusqu'au 23 mars 1966, pour être ensuite nommé Président honoraire à vie. En 1963, Konrad ADENAUER a transmis ses pouvoirs de Chancelier fédéral à son successeur, M. le Professeur Dr. Ludwig ERHARD. Depuis la fondation de la République fédérale à nos jours, Konrad ADENAUER n'a jamais cessé de contribuer de façon méritoire à la conduite des destinées de son pays.